



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 16 DÉCEMBRE 2019

Compte-rendu de la séance du
Conseil municipal du 12 novembre 2019

TOME 2

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2019

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Emmanuel MAGES (à partir de DEL2019_328) - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Karine PERES - Laurence MENEZO (à partir de DEL2019_328) - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

| | | |
|---------------------|---------------|--|
| Emmanuel MAGES | procuration à | Irène MONLUN (jusqu'à DEL2019_327) |
| Benoît GRANGE | procuration à | Eric MARTIN |
| Gladys THIEBAULT | procuration à | Gilles CAPOT |
| Pierrick LAGARRIGUE | procuration à | Patricia GAU |
| Laurence MENEZO | procuration à | Jean-François BOLZEC (jusqu'à DEL2019_327) |
| Gérard DUBOS | procuration à | Philippe DESPUJOLS |
| Sonya MULLER | procuration à | Dany DEBAULIEU |

Absents : Betty DESPAGNE

Secrétaire de séance : Fatiha BOZDAG

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme DULAURENS** qui déclare : « Suite à l'inscription en 2016 de la Cité Frugès Le Corbusier avec 16 autres sites au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous avons entrepris avec l'association des sites Le Corbusier de déposer un dossier de candidature auprès de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe. Après plus de deux ans de travail, nous nous sommes vu octroyer le certificat sous le titre « Destination Le Corbusier, promenade architecturale » le 30 avril. Cela a été officiel le 30 avril par courrier, mais ce n'est que la semaine dernière (le 4 novembre) qu'Aurélie LEREBOURG, Cyril ZOZOR et moi-même, nous nous sommes rendus à la Cité refuge de Paris pour recevoir ainsi que tous les membres de l'association des sites Le Corbusier le certificat officiel qui a été remis par M. Stefano DOMINIONI qui est secrétaire général de l'accord partiel élargi sur les itinéraires européens. Nous sommes très heureux de cette nomination. Ce projet effectivement est un projet complémentaire de la nomination à l'UNESCO puisqu'il réunit les 17 sites qui ont été nommés à l'UNESCO, mais aussi d'autres sites dont entre autres Lège-Cap-Ferret. Ceci va valoriser l'ensemble de l'œuvre de Le Corbusier à travers toute l'Europe et puis va nous permettre de poursuivre la dynamique qui est engagée avec nos partenaires internationaux. La Ville de Pessac a été très impliquée dans cette nomination. Moi-même, je suis membre du bureau de l'association, mais je tiens aussi à saluer le travail énorme qu'ont fait les services. À travers les services, je voudrais remercier Cyril ZOZOR qui est notre gestionnaire de site et qui était aussi membre du Comité de Pilotage dans ce travail sur les itinéraires culturels et européens. Je voudrais aussi remercier le service communication, plus particulièrement Patricia SALAMERO et Alain WASOWIEZ. Patricia SALAMERO était d'ailleurs avec nous à Paris l'autre jour pour la remise du certificat. Ils ont participé activement à la mise en œuvre de plusieurs actions : la mise en place du site et tous les flyers pour l'association des sites et bien sûr notre directrice adjointe des services Aurélie LEREBOURG qui est ici

derrière et que je tiens à remercier, qui est un peu notre chef d'orchestre et que je remercie pour son implication.

Je veux remercier aussi les habitants de la cité Frugès pour leur participation à cette reconnaissance patrimoniale et puis pour leur intérêt parfois pour certains pour leur amour pour l'œuvre de Le Corbusier, notre cité Frugès. Merci à tous et nous sommes vraiment très heureux de cette reconnaissance ».

Monsieur le Maire présente **Mme LABATUT** : *« Deuxième information, je voulais aussi que nous souhaitions la bienvenue à une nouvelle arrivée, Mme Auriane LABATUT qui est la nouvelle directrice du Management et de l'organisation et qui remplace sur un périmètre géré par Jérôme CLAIR qui nous avait quittés, il y a de cela quelques mois. Mme LABATUT nous arrive de Bordeaux Métropole pour assurer les fonctions au niveau de l'Agency. Merci beaucoup, bienvenue, Auriane. Cela fait une semaine que vous avez pris vos fonctions. Très bien. Je n'ai pas d'autre information. Nous allons pouvoir démarrer l'ordre du jour. Nous allons commencer par l'approbation du PV de la dernière réunion, notre dernier Conseil, le Conseil du 1^{er} octobre. ».*

aff n°DEL2019_327 : Agenda des Solutions Durables - Rapport annuel d'information en matière de développement durable - année 2019

Monsieur LANDREAU déclare : *« Il s'agit d'un rendez-vous annuel qui est obligatoire, le rapport du développement durable qui cette année arrive un peu plus tôt dans le temps compte tenu du calendrier budgétaire, mais qui se veut être, vous l'avez vu dans son format, une référence pour tout ce qui est transition écologique et solidaire sur le territoire pessacais, à la fois des actions purement de la Ville de Pessac, mais au-delà même les actions de certains partenaires qui contribuent à la transition écologique du territoire pessacais. Ce rapport Développement durable a été co-élaboré avec l'ensemble des services de la Ville évidemment, chapeauté par la Direction de la Transition Écologique et Solidaire, mais également avec les services métropolitains et d'autres maîtres d'ouvrages d'action en matière d'écologie sur le territoire pessacais. Une des nouveautés en tout cas 2019 sur la forme du rapport, c'est la nouvelle formule « des indicateurs » qui avait été travaillée par l'ancien mandat du CESEL dont la délibération a été présentée et approuvée à l'unanimité en février 2019 qui avait vocation justement à travailler ces indicateurs pour qu'ils soient lisibles auprès de tous, notamment auprès des Pessacais. Dans un premier temps, je vais évoquer quelques points marquants de la participation citoyenne qui est vraiment un enjeu prépondérant dans la démarche de transition écologique et solidaire de la Ville de Pessac et notamment, je viens d'en parler, mais je vais également faire un focus, le CESEL (ce conseil de 40 citoyens) qui est assez unique en France puisqu'il a un droit d'initiative en quelque sorte. C'est cela qui est assez unique en France et qui est même totalement unique en France puisqu'il a vocation à proposer une à plusieurs délibérations en Conseil Municipal, délibération qui est ensuite débattue puis délibérée par les élus que nous sommes. Ce CESEL a été renouvelé par moitié. Nous avons laissé la possibilité aux anciens membres de se porter candidats : 15 l'ont fait et 25 nouveaux membres sont arrivés et actuellement travaillent justement sur un ou plusieurs projets de délibérations qui auront vocation à être présentées en Conseil Municipal d'ici la fin 2020, voire début 2021. Également les Conseils citoyens sur la Ville de Pessac sur les quartiers dits Politique de la Ville (2 obligatoires). Nous avons fait le choix à l'époque de proposer également un Conseil Citoyen sur le quartier Alouette Haut-Livrac, ce qui montrait l'implication de la Ville de Pessac dans les démarches de participation citoyenne des quartiers Politique de la Ville, et donc le renouvellement de ses membres avec l'association de ces Conseils Citoyens aux réflexions comme sur la Plaine des sports du Haut-Livrac pour le quartier Alouette Haut-Livrac, Châtaigneraie Arago Antoune à la réflexion au nouveau Plateau sportif méridienne verte du quartier qui a été inauguré en juillet et à Saige aux différentes étapes du PRU de Saige qui vous a déjà été longuement présenté en Conseil Municipal. Également, toujours sur la participation citoyenne le deuxième budget participatif de la Ville de Pessac dont nous avons, je crois, délibéré les 10 projets en juillet*

dernier parmi lesquels « Sauvons Batman », c'était le maître des nichoirs à sauve-souris dans les différents parcs de la Ville de Pessac. « Sauvons l'Abeille », c'était le nom pour justement le développement des ruches sur le territoire pessacais, etc., etc., mais également j'en profite pour faire un point d'étape sur les projets 2018. 5 projets sont déjà réalisés : Jardins en trou de serrure sur la Place du Printemps, la sécurisation du square des Peupliers qui est également à Alouette Haut-Livrac, des projets qui vont voir le jour. Parmi les plus emblématiques avant la fin de l'année, il s'agit de la boîte à dons, et également le frigo solidaire partagé qui va voir le jour en partenariat avec Epi'Sol. Également une délibération que nous avons eue au dernier Conseil Municipal, il s'agit du Jardin du Bois des Roses avec Epi'Sol toujours. Pour dire que tout cela avance et effectivement les projets qui ont été retenus en juillet 2019 par les Pessacais puisque c'est bien cela l'esprit du budget participatif ont vocation à voir le jour avant l'été 2020, donc si j'arrive bien à compter d'ici 8 à 9 mois.

Avant de rentrer particulièrement dans les actions, nous voulions mettre en avant trois temps forts sur cette année 2019, un peu raccourci cette année 2019. Je le disais en introduction puisqu'il y a 5 mois de moins dans la réflexion compte tenu du nouveau calendrier budgétaire, mais les trois points majeurs et je commencerai par le troisième, il s'agit de la création de la Direction de la Transition écologique et solidaire à la Mairie avec le recrutement notamment de deux nouvelles personnes qui ont travaillé et collaboré à la rédaction de ce rapport, notamment des nouvelles missions en matière d'énergie et d'une chargée de mission en matière de participation citoyenne. C'est pour la concrétisation et pour l'ambition que nous avons dans les prochaines années en matière de transition écologique et solidaire sur le territoire de Pessac. C'est la vraie structuration, une véritable structuration de cette Direction et notamment parmi les deux autres temps forts la signature d'une convention lors du Printemps du Bourgailh, une convention en Conseil Municipal. Notamment, nous en avons parlé, il s'agit d'un conventionnement avec la Ligue de Protection des Oiseaux, notamment l'action phare et symbolique qui est d'encourager les Pessacais en prenant à notre charge 80 % de l'inscription à accueillir dans son jardin ce qui s'appelle un refuge LPO, c'est-à-dire un dispositif d'action permettant à la biodiversité de revenir dans les jardins des Pessacais, parce qu'il ne faut pas l'oublier dans l'état des lieux en quelque sorte, 50 % de la trame verte pessacaise est sur domaine privé, des résidences, mais également des particuliers, des citoyens pessacais. C'est un enjeu que chacun doit prendre à bras-le-corps pour que la biodiversité pleinement soit préservée et amplifiée sur Pessac. Également, une autre action tout autant emblématique, l'opération Pessac sans plastique. C'est une opération que nous avons initiée lorsque le 12 février, si ma mémoire est bonne, nous avons délibéré en Conseil Municipal. Je ne sais pas si nous pouvons dire délibéré, mais une motion qui visait justement dans un premier temps au 1^{er} janvier 2020 à se passer du plastique à usage unique dans l'ensemble de nos actions municipales, que cela soit dans notre fonctionnement quotidien de la Ville de Pessac et également dans les manifestations que nous pouvons avoir et nous avons à ce titre distribué à titre d'exemple, mais très important, à tous les élèves CM1-CM2 une gourde en inox, sans plastique, pour justement symboliquement se passer des bouteilles d'eau à usage unique, mais également une manifestation le Working Up Day qui a eu lieu en septembre pour la deuxième édition, qui est notre action symbolique de communication et de sensibilisation pour un slogan que nous aimons beaucoup avec Monsieur le Maire, mais avec également tous les élus « le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». C'est vraiment cela. C'est changer un peu de logiciel de pensée sur l'ensemble de nos achats, que ça soit individuels, mais également collectifs par la Mairie. Enfin, simplement un rappel de la façon dont est constitué le rapport développement durable, il y a simplement un petit logo qui rappelle que les actions s'inscrivent toutes dans l'agenda des solutions durables. C'est le plan d'action dont vous vous souvenez, nous avons délibéré. Notre plan d'action en matière de transition écologique ambitieux et concret à horizon 2020. La dernière année, c'est l'année prochaine. Je vais aborder trois actions. Il y a 4 finalités dans la façon dont est constitué notre agenda des solutions durables, une finalité Vivre ensemble, une finalité climat, une finalité climat, une finalité biodiversité et enfin une finalité mode de

production et de consommation responsable. La première finalité, c'est Ville ensemble. C'est tout simplement replacer l'humain au cœur des actions de transition écologique parce que la transition écologique est faite en pensant la place de l'humain dans notre société et notamment, cette année a été une lutte contre l'isolement social – nous l'avions annoncé lors des vœux du Maire en début d'année – avec notamment l'ouverture de la Maison des Seniors en août à titre d'exemple et je parle sous contrôle de Patricia GAU, cette Maison des Seniors est un véritable succès puisqu'il y a plus de 350 personnes qui sont venues rien qu'en août dans cette Maison des Seniors qui a vocation à proposer des ateliers, des animations qui sont à la fois proposées par le tissu associatif, par le tissu du CCAS, mais également par des bénévoles eux-mêmes qui se proposent de mettre en place des ateliers au bénéfice de tous les seniors pessacais. Nous en avons déjà parlé régulièrement, il a un peu changé de nom, mais dans un projet So Busy qui est copiloté par la Ville et enfin toujours dans ce dispositif d'ailleurs puisque c'était en lien avec le CESEL – c'était une des trois propositions du CESEL en février de cette année – il s'agit du dispositif d'hébergement intergénérationnel solidaire. C'était en fait proposer à des étudiants avec une participation modeste d'habiter chez des seniors en l'occurrence et du coup de lutter contre cet isolement. Je sais que nous avons fait le point ce matin et Patricia me le confirme, il y a 4 binômes qui ont été constitués. C'est bien la preuve qu'il y avait un réel besoin. Notre ambition, c'était effectivement d'avoir 6 binômes d'ici la fin de l'année. Le rapport a été écrit fin octobre, nous sommes fin octobre, même si nous sommes en novembre et nous voyons bien que déjà ce dispositif rentre pleinement dans les ambitions que nous avons portées. Pessac Sports pour tous, nous avons fait également un point ce matin avec Guy BENEYTOU. Une ambition qui est portée notamment sur le développement d'identités de la Ville Sports pour tous et avec une action qui est assez symbolique, c'est celle de proposer la pratique libre du sport. Je mets cette action en avant parce que notamment en 2017, il y avait 37 lieux pessacais pour pratiquer son sport en libre pratique sans forcément adhérer à telle ou telle association sportive et en 2019 alors que l'année n'est même pas finie, 49 points à Pessac proposent de faire du sport en pratique libre. Parmi les plus importantes inaugurations que nous avons faites ces dernières années, entre 2017 et aujourd'hui, c'est notamment le Bourgailh avec beaucoup de sports en libre pratique comme le bike-park, le pumktrack, des noms anglais, mais c'est comme cela que s'appelle le parcours de vélo, mais également du fitness en libre pratique, mais également à Arago, à Bellegrave où cela a été mis en place. Dans les projets futurs, il y a également des agrés à André Nègre qui vont voir le jour. Il y a également eu la 10^{ème} édition du Printemps du Sport, une édition majeure puisqu'elle a fêté sa 10^{ème} année. Dans les autres actions emblématiques, le programme de lutte contre toutes les discriminations portées par Naji YAHMDI notamment, mais par l'ensemble des services et donc des délégations de la Ville de Pessac avec la formation d'énormément d'agents pessacais (210 en l'occurrence), un rendez-vous annuel autour de différents partenaires, évidemment des partenaires institutionnels, mais également des partenaires associatifs que la Ville chapeaute. C'est un temps fort pour la Ville, mais pas que, pour l'ensemble des Pessacais. D'ailleurs, c'est la une du Pessac en direct si je ne me trompe pas ce mois-ci, c'est le mois de novembre, de lutte contre les discriminations. Il y a 23 ou 24 discriminations aujourd'hui reconnues par la loi. C'est bien dans l'ensemble de ces 24 discriminations que la Ville de Pessac s'engage. La deuxième finalité, elle s'appelle climat. C'est une finalité en fait qui vise à contribuer à la lutte contre le changement climatique, mais également à son adaptation. Le changement climatique malheureusement est inévitable, nous faisons pour tout pour l'éviter au maximum, mais il faut également s'adapter au changement climatique et parmi les actions assez emblématiques qui ont été initiées cette année ou qui ont vu le jour cette année, OIL Bordeaux Inno Campus sous le volet des mobilités durables avec pour certains, vous l'avez vu, c'est dans Bersol, les travaux actuels qui visent à développer les pistes cyclables dans Bersol. Un plan de mobilité interentreprises qui est en cours de travail avec l'ensemble des services de Bordeaux Métropole, mais également de la Ville de Pessac au service de la mobilité des milliers de personnes qui travaillent sur Bersol, mais plus largement sur un territoire qui s'étend également sur le campus. C'est le sujet du dernier Conseil Municipal

de septembre où nous avons présenté effectivement le papillon de Bordeaux Inno Campus qui s'étend sur les Villes de Canéjan, de Pessac, de Talence, de Gradignan, et une partie de Bordeaux si je ne me trompe pas. Sur cette année 2018, il y a également le bilan carbone de la Ville de Pessac, un rendez-vous également obligatoire que nous avons fait pour lequel nous mesurons les émissions de gaz à effet de serre que les services de la Ville, dans notre compétence, nous émettons. Je vais simplement dire un chiffre et je ne rentrerai pas plus dans le détail, entre 2014, date du dernier bilan carbone et 2018, c'est 5,5 % de diminution d'émission de gaz à effet de serre qui ont été effectués dans les services de la Ville de Pessac, à iso périmètre, je le précise. Dans la méthodologie, c'est important. Nous avons également abordé cela avec Emmanuel MAGES lors du dernier Conseil Municipal, la restauration collective par l'ensemble du travail que nous avons également effectué avec notre concession de service public. C'est 29 % de réduction d'émission de gaz à effet de serre, notamment par le travail qui a été fait sur l'ensemble du matériel de la restauration collective, mais surtout la mise en place des repas végétariens. Le repas végétarien a une empreinte durabilité sur les ressources de la planète énormément moindre, on parle d'un rapport de 1 à 5. Le repas viande émet 5 x plus d'émission de gaz à effet de serre qu'un repas dit végétarien. Enfin, le développement de l'usage du vélo avec la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, mais également une première année pleine de la Maison du Vélo (Maison des Mobilités alternatives) comme elle s'appelle à Pessac Centre, mais également sur le campus en partenariat avec Étu/Récup. Je sais qu'il y a plus de 2 kilomètres de pistes cyclables qui ont été réalisés sur cette année 2019 alors que l'année 2019 n'est pas finie, avec des chantiers qui ont débuté comme celui de l'Avenue Chateaubriand, mais également des réflexions qui vont aboutir en 2020 comme la piste qui ira jusqu'à Toctoucau, qui sont des projets très ambitieux qui visent à limiter les discontinuités cyclables, qui sont aujourd'hui en cours et qui ont été lancés sur cette année 2019. La finalité nature et biodiversité, c'est la finalité de par le nom, cela tombe sous le sens. J'en ai parlé tout à l'heure, ce sont les refuges LPO. Je vais aborder un chiffre. Entre avril, date de la signature de la convention, et aujourd'hui, ce sont 189 familles pessacaises qui se sont inscrites dans ce dispositif, dispositif d'ailleurs qui aussi vise à faire de tous les parcs pessacais à horizon 2030 un refuge LPO. Mais cela montre bien qu'il y a vraiment un réel intérêt des Pessacais à contribuer à la préservation de la biodiversité du territoire dont je rappelle 50 % sur le domaine privé et 50 % sur le domaine public de la Ville. Un sujet très important également, c'est le label Pelouse Sportive Écologique, également portée par Guy BENEYTOU. Ce label, c'est un raisonnement global écologique sur l'ensemble des thématiques que la transition écologique recouvre et l'objectif est de labelliser le site de Bellegrave. C'est celui qui a été pris comme exemple parce qu'il est assez symbolique et que chacune des actions qui sont mises en place sur Bellegrave peut être à différentes échelles parce que tous les sites ne sont pas aussi importants, mais être reproduites sur d'autres sites pessacais. Le site Bellegrave recouvre des terrains de pelouses sportives, une salle de combat, une salle multisports, également des locaux administratifs, des terrains en libre pratique, des terrains qui sont dédiés aux associations, etc., etc. Vraiment, la chose qu'il faut retenir parmi celles qu'il faut retenir à mon sens, c'est que depuis le début de cette année, depuis février, il n'y a plus de produits phytosanitaires, de pesticides qui sont utilisés sur les pelouses sportives pessacaises. Cela clôt une démarche que nous avons initiée en 2014 où il y avait encore énormément de pesticides utilisés par les services municipaux. Cela clôt cette démarche puisqu'aujourd'hui il n'y a plus ni à Bordeaux Métropole qui intervient sur le territoire pessacais ni au sein des services de la Ville de Pessac d'utilisation de produits phytosanitaires avec cette démarche depuis février 2019. Un parcours de santé qui a été coconstruit avec les services de la Ville de Pessac et de Bordeaux Métropole, inauguré au sein de l'Hôpital Haut-Lévêque que nous avons inauguré, M. le Maire, je crois, avec les services de l'Hôpital en juin si ma mémoire est bonne. C'est en fait un aménagement qui est assez intéressant puisque c'est un aménagement écologique avec de la restauration de berges, des zones préservées pour la nidification de certaines espèces assez rares, mais également la préservation du triton marbré qui avait été repéré là-bas tout en aménageant

une zone qui permette aux malades en l'occurrence de pouvoir venir faire leur rééducation, avec un parcours de santé spécifique qui a été réalisé par le CHU. Les services espaces verts de la Ville de Pessac à l'époque, qui sont après devenus mutualisés avec Bordeaux Métropole, avaient accompagné ce projet-là sur l'aspect aménagement écologique de cette zone qui se situe au sein de l'Hôpital Haut-Lévêque et je le précise, nous pourrions croire que parce que c'est à Haut-Lévêque qu'il n'est pas ouvert aux Pessacais. Cela a bien été expliqué lors de l'inauguration, c'est aujourd'hui un parc pour lequel tous les Pessacais peuvent aller se promener puisqu'il est ouvert au public. La dernière finalité, les modes de production et de consommation responsables, ce terme regroupe le fait que l'ensemble des achats et de nos modes de consommation, de nos modes de vie ont un impact sur notre planète et qu'il faut effectivement dans les modes de consommation des services municipaux, mais également de tous nos partenaires, avoir une réflexion de ce que l'achat a comme impact sur les ressources planétaires. À ce titre, je vous ai parlé tout à l'heure de Pessac sans plastique. Je ne vais pas revenir dessus, c'est une démarche que nous allons continuer puisque nous sommes bien dans une transition. Il y a la fin du plastique à usage unique qui aujourd'hui est actée et qui est à presque 100 % réalisée dans l'ensemble des services municipaux, mais derrière cela a pour objectif à horizon 2030 de se passer du plastique, notamment dans les mobiliers de bureau, l'ensemble de nos achats, une politique d'achat durable et responsable au sein des services municipaux. Toujours dans cette thématique, avec Sylvie TRAUTMANN, une série de conférences à destination de partenaires, une série de petits déjeuners à destination des entreprises en partenariat avec ATIS Innovation pour toujours réduire les déchets. Il y a eu des groupes de travail avec plus d'une quarantaine soit de structures, soit de Pessacais investis dans cette démarche-là. Quand je dis structures, c'est institutionnel, associatif ou même entrepreneurial. Il y a eu des synergies, des ponts qui ont été créés, des acteurs qui se sont rencontrés et qui depuis ont créé des liens. J'ai plein d'exemples, notamment un ITBOX qui est un entrepreneur local qui vise à donner à certains Food Trucks des Tupperware, mais pas en plastique, en verre justement consigné pour permettre de faire cette transition de plastique dont je parlais tout à l'heure et de ne plus utiliser le plastique comme ustensile presque jetable tous les jours. Enfin, toujours dans cette thématique de déchets, il y a eu deux temps, j'ai commencé à les évoquer tout à l'heure : celui du World Clean Up Day à la fois scolaire en avril de cette année. Ce sont les écoles pessacaises qui se sont investies dans cette dynamique du zéro déchet et enfin un temps grand public qui a eu lieu en septembre pour lequel d'ailleurs il y avait plus de 30 % des participants qui étaient des enfants, qui a visé justement à faire de la sensibilisation sur cette thématique. Voilà ce que je pouvais dire sur les actions. J'imagine qu'il y aura des questions en suivant. Simplement un petit focus par rapport à la réflexion du CESEL, vous avez pu le voir dans les dernières pages, le CESEL nous a d'ailleurs conseillés et nous avons suivi leurs recommandations, qui nous proposé de mettre en avant et la manière de mettre en avant un certain nombre d'indicateurs spécifiques au territoire pessacais en matière de transition écologique. Je vous ai mis pour exemple effectivement le niveau de responsabilité des femmes à la Ville de Pessac. Je crois que c'est d'ailleurs un rapport qui sera présenté en suivant. C'est aussi pour faire une passerelle entre les délibérations, mais pour dire que les indicateurs ont été travaillés à la fois avec le CESEL et les services de la Ville et à la fois ce diaporama, mais également le rapport du développement durable et je m'adresse notamment à tous les Pessacais qui sont présents dans l'assemblée, seront présents sur le site de la Ville et chacun aura vocation à pouvoir les lire, à pouvoir réagir également parce que l'ensemble des services municipaux se tiennent prêts à répondre à vos questions ou pourquoi pas à vos suggestions en la matière. Je voulais également remercier tous les services de la Ville de Pessac et de Bordeaux Métropole qui ont contribué à la rédaction de ce rapport développement durable. ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Nous avons eu une présentation assez exhaustive du document qui ambitionne, je cite les termes employés dans l'éditorial de ce document, d'être une référence incontournable en matière de transition écologique sur le territoire. Rien de moins. Les attentes sont élevées pour

découvrir ce qui doit constituer justement cette référence. 4 axes le structurent, nous en avons eu la présentation et notamment préalablement à la déclinaison de ces axes une référence à la participation citoyenne. Le CESEL, vous y avez fait écho, avait fait des recommandations en février qui avaient d'ores et déjà été introduites dans le rapport développement durable qui nous a été présenté en début d'année. Vous me dites, je vous crois sur parole, qu'ils ont participé à la définition des 8 indicateurs qui ont été retenus. Nous ne pouvons pas forcément dire quand nous comparons les rapports développement durable préalables à février 2019 et ceux que nous avons eus à connaître en février et aujourd'hui que la lisibilité et les indicateurs de performance ou a minima quantitatifs aient connu un progrès considérable. C'est un peu dommage parce que cela contribue aussi à valider ou invalider la présentation très descriptive du panorama des actions qui sont déclinées et à les mettre en résonance avec la réalité de leur efficacité. Si nous prenons justement ces indicateurs quantitatifs ou de performance qui nous sont soumis, nous voyons que l'engagement de la Ville sur le développement durable peut quand même être soumis à un regard un peu plus critique que le document de référence tel qu'il est présenté. Parmi les 8 indicateurs qui sont extraits et mis en avant, nous voyons une évolution de la gestion de l'eau avec une baisse de 2010 à 2016 puis une stabilisation. Le niveau de responsabilité des femmes qui est également un indicateur auquel nous sommes sensibles et qui fait écho au rapport sur l'Égalité Femmes/Hommes, la gestion des espaces naturels communaux où nous avons une progression, mais si nous isolons la part liée aux incendies de 2015 qui fait progresser ce chiffre à 360 hectares, pourquoi en fait elle devient stagnante depuis ? Pour donner un ordre d'idée, la seule forêt du Bourgaillh représente 110 hectares à elle seule. Nous pouvons nous poser la question de la présentation de l'indicateur part à haute valeur environnementale des denrées de la restauration collective. Il manque un bout de ligne d'ailleurs qui peut s'expliquer et être assumé, mais qui ne peut que nous faire croire à une attention particulièrement soutenue à ce que la présentation soit la plus favorable possible. C'est un peu dommage parce qu'il y avait l'explication justement de la diminution de la zone géographique, le nombre de licenciés sportifs qui est de 12 000 dans le rapport alors que les chiffres de 15 000 sont souvent avancés comme lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux Pessacais. Là-dessus aussi, j'aimerais avoir une précision. Un point quand même qui est beaucoup plus inquiétant au-delà de ces aspects-là, le nombre de personnes accompagnées par la Mission Locale. Cela demande une explication beaucoup plus fine que le petit développement qui est en dessous du graphique. Dans les dernières données INSEE, les jeunes sont malheureusement les seuls à voir leur taux de chômage progresser sur le dernier trimestre, même si la baisse du chômage est globalement constatable depuis quelques années. La précarité demeure pour beaucoup. De 1 255 jeunes accompagnés en 2014, nous passons à 792 cette année, soit une baisse de 40 %. Je ne suis pas sûr que cela corresponde à la variation du chômage des jeunes qui demeure malheureusement deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Cela constitue en tout cas un indicateur très inquiétant sur lequel je pense, il est nécessaire peut-être de s'attarder. La partie économie sociale et solidaire, c'est une remarque un peu récurrente que nous adressons, est assez peu développée une nouvelle fois. Ce sont des choix et ils vous appartiennent. Une référence à ATIS est tout de même faite, c'est assez cocasse quand on sait que le sort qui avait été réservé à cette structure en début de mandature. Sur la finalité climat, il semble difficile d'isoler la part aléa climatique qui a le mérite d'être indiqué et qui explique l'évolution notable des bâtiments de classe énergétique A et B. Là aussi, cela ne concourt pas à la lisibilité de l'effort qui est consenti. Quant au nombre de Pessacais bénéficiant d'une info énergie, il stagne, voire diminue depuis 2014 alors qu'il s'agit d'un sujet majeur et c'est un point sur lequel évidemment il faudrait avoir des éclaircissements. Je ne minore pas que des efforts sont consentis, qu'il faut du temps pour que les actions portent leurs fruits, mais je garde en mémoire aussi les demandes qui avaient été adressées par le CESEL de regarder finement les indicateurs et nous voyons au final que les résultats ne sont pas à la hauteur de la description qui nous en est faite. Je crois que nous pouvons collectivement le regretter. C'est important d'avoir de la communication, de la sensibilisation, mais il y a

peut-être des bascules plus importantes à opérer. Dans le développement durable, il y a des composantes sociales majeures qui, au regard des indicateurs, notamment sur la lutte contre le chômage ne semblent pas pleinement investies. Je crois que ce sont des points quand même qu'il faut évoquer parce que ce rapport qui est présenté comme une référence incontournable doit a minima faire preuve d'un peu plus d'humilité dans sa présentation et dans l'absolu nécessiterait d'avoir des développements et des implications plus importantes sur certains piliers du développement durable qui nous semblent insuffisamment investis. ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « *Depuis le début du mandat, vous avez décidé de faire évoluer le rapport annuel de développement durable de la Ville en un document très communicant. La volonté de s'adresser au grand public, aux citoyens et pas seulement aux élus et aux techniciens, est évidemment louable à condition de faire preuve de pédagogie, c'est-à-dire de rendre accessible le contenu sans le simplifier ou dit autrement, il faut que la forme ne l'emporte pas sur le fond. Car le but de ce rapport reste de montrer un bilan des actions de la collectivité en matière de développement durable et de donner suffisamment d'éléments pour faciliter l'analyse et l'évaluation de ses actions ? Si ce rapport est présenté avant le Débat d'Orientations Budgétaires, c'est aussi parce qu'il doit aider à comprendre si les choix budgétaires que vous faites donnent ou ne donnent pas la priorité au développement durable. Donc, peut-on juger de l'efficacité de vos actions et de vos choix budgétaires en faveur du développement durable, du climat, de la biodiversité, de la solidarité à travers ce rapport de l'année 2019 ? Tout d'abord, c'est un rapport qui n'est pas sensiblement plus court, bien qu'il porte sur une année et sur moins de mois que les précédents, mais qui tend à cibler et à répéter beaucoup autour de quelques actions qui sont présentées dès l'édito et que la présentation orale a rappelé. Le budget participatif qui en dehors de l'édito a droit à deux pages et dont plusieurs projets sont ensuite repris, l'action autour des refuges LPO elle aussi développée au moins deux fois. Pessac sans plastique, c'est également le cas. Nous retrouvons aussi une insistance en plusieurs pages sur certains projets, comme l'écoresponsabilité du SPUC Handball que nous avons eu l'occasion d'évoquer au précédent conseil ou bien le partenariat qui s'est établi entre Epi'Sol et le jardin partagé du Bois des Roses. Donc, du point de vue mnémotechnique, effectivement cela fonctionne. Des chiffres sont donnés, mais il n'est pas toujours facile de les apprécier. Par exemple, le chiffre de 189 familles qui ont bénéficié de refuges dans le cadre de l'action qui est menée avec la LPO, est-ce que c'est un chiffre extraordinaire ou par rapport au nombre de familles, pas si extraordinaire que cela ? Est-ce qu'il faut comparer avec d'autres villes ? Je n'en sais rien. Après, pour l'effort financier de la Ville, il suffit de reprendre le fait que vous prenez en charge 28 euros sur 35 euros pour chaque refuge. Nous multiplions et nous avons une idée de l'ordre de l'effort financier consenti qui n'est pas rappelé. Le rapport revient donc beaucoup sur le budget participatif qui est la pièce maîtresse de votre dispositif citoyen aussi parce que vous avez augmenté l'enveloppe de 200 000 euros à 300 000 euros et finalement c'est à travers ce rapport annuel de développement durable que nous avons une forme de bilan. Nous apprenons par exemple que sur les 14 projets qui avaient été retenus l'année précédente, un seul est réellement abandonné parce que le porteur de projet n'a pas pu le mener jusqu'au bout. Nous n'avons pas forcément d'analyse critique de ce qui pourrait relever des insuffisances de ce premier budget ou de formes d'amélioration, nous restons dans la description. Pour rappel, il y a eu quand même moins de projets proposés encore cette année que lors de la première édition du budget participatif et je ne reprendrai pas les comparaisons qui avaient pu être faites avec d'autres villes, mais c'était sensiblement plus bas. Alors, tout cela s'inscrit dans l'Agenda 21 des solutions durables composé de 32 actions qui, si je ne me trompe pas, a été adopté au bout de 4 ans, que nous avons adopté en décembre 2018 et qui donne une forme de structuration. Donc, une manière d'avoir une vision d'ensemble de votre politique en matière de développement durable, ce serait que nous puissions revenir sur ce plan d'action, le stade d'avancement des 32 actions, l'effort budgétaire qui leur a été consacré, l'impact environnemental ou social, etc. En fait, nous trouvons juste un petit symbole, un petit pictogramme avec le numéro de l'action de-ci, de-là, pour nous rappeler*

qu'il s'agit d'une action de l'agenda des solutions durables. Donc, pour une évaluation, il faut se reporter dans les annexes. Je dirais, pas de changement, c'est finalement les deux niveaux de lecture qui ont toujours été proposés dès 2011 dans les rapports annuels du développement durable. C'est un deuxième niveau de lecture, c'est plus complexe, mais tout lecteur et toute lectrice aussi d'ailleurs sait que les annexes, ce n'est pas forcément ce que l'on va regarder en premier. C'est peut-être pour ceux encore une fois qui veulent aller dans le détail. Donc, lors de la présentation du précédent rapport en février ont été retenues ces propositions du CESEL qui ont déjà été rappelées à plusieurs reprises de présenter des indicateurs simplifiés (8 indicateurs) sous une forme graphique pour que ce soit plus parlant. Pourquoi pas ? Moi, j'avais compris en relisant y compris les diapos de votre précédente présentation que nous allions garder un double système. Il était écrit : un objectif à terme de ne garder qu'une vision graphique, mais à terme ne voulant pas dire disparition dès le rapport suivant. Je dois avouer que le propos qui explique que nous allons retrouver sur pessac.fr les autres indicateurs présents dans les éditions précédentes n'indique pas clairement si nous allons juste retrouver les rapports précédents ou si vous allez dès demain déposer les indicateurs complets qui étaient utilisés et que nous n'aurons pas eus à notre disposition pour aujourd'hui, ce que je trouverais évidemment particulièrement regrettable. En fait, c'est quand même dommage que nous n'ayons pas la possibilité d'avoir et les indicateurs simplifiés du CESEL et les indicateurs qui sont utilisés depuis longtemps qui avaient certainement des défauts, mais qui avaient aussi la vertu que d'une année à l'autre, c'était vraiment pratique pour comparer. Je reprendrai moi-aussi l'exemple qui me paraît le plus éclairant, nous n'avons plus qu'une présentation des bâtiments en classe A ou en classe B. Auparavant, nous avions quand même un indicateur même plus complexe de consommation en kilowattheure qui lui avait fini par être corrigé des données climatiques. Ici, ce n'est pas corrigé, ce qui fait que d'une année à l'autre, nous allons nous retrouver avec plus de bâtiments en classe A ou B ou pas du tout parce qu'il y a eu une nette amélioration de leur performance énergétique, mais c'est juste parce qu'on n'a pas corrigé les données. En regardant les rapports des années précédentes, c'est finalement en 2014 parce que nous utilisons déjà hélas cet indicateur, mais corrélées avec d'autres, qu'il y avait eu le plus grand nombre de bâtiments en classe A. Pourquoi ? Parce que tout simplement, il y avait eu un hiver exceptionnellement doux. C'est une approche un peu empirique de l'amélioration de la performance énergétique. Alors, cette année, comme vous l'avez fait oralement, vous avez pu rendre compte du bilan carbone. C'est le troisième pour la Ville. Nous pouvons trouver des petits comptes rendus très succincts sur les précédents. Là, nous avons 4 pages. Au précédent, nous avons 2 pages. Celui de 2011, nous avons 4 pages. Là encore, nous ne pouvons guère vraiment rentrer dans le détail. Les commentaires qu'en fait ce rapport annuel sont relativement nuancés. Vous constatez de légères baisses des émissions de gaz à effet de serre qui sont plus importantes en ce qui concerne le volet énergétique, mais en fait tout cela ne permet pas du tout de savoir si la Ville de Pessac est sur la bonne trajectoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Alors, les réduire à quelle hauteur ? Dans la mesure où il n'y a pas vraiment d'objectif clairement rappelé, je pense que nous pouvons nous référer aux objectifs nationaux, tout simplement de la loi de transition énergétique où il faudrait avoir baissé ces consommations d'énergie d'au moins 20 % d'ici 2030 et d'au moins 50 % d'ici 2050 par rapport à 2012. Nous avons une année de départ. Il faudrait aussi baisser de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 toujours par rapport à 2012, introduire 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030. C'est assez difficile encore une fois de savoir. Nous baissions légèrement nos émissions, mais est-ce que c'est vraiment à la hauteur de l'effort nécessaire ? Alors, il y a d'autres endroits du rapport où c'est vraiment facile d'évaluer. Par exemple, pour les actions favoriser les pédibus et vélobus, comme il y en a zéro, l'évaluation est rapide. Pour produire et consommer des énergies renouvelables, comme la première installation photovoltaïque sera celle du projet qui est fait aussi avec la Métropole sur la décharge du Bourgailh et que c'est en 2021, pour le moment c'est zéro à moins que lors de l'inauguration du dernier bâtiment la Maison de la Vie associative, nous découvrons beaucoup de panneaux photovoltaïques. Le lecteur

même peu attentif ou pas très averti arrive rapidement à la conclusion. En tout cas, sur la baisse sur les trajectoires, est-on sur la bonne trajectoire pour contribuer à limiter le réchauffement climatique ? Là, pour le coup, je crois que vous pouvez en effet revenir vers le travail du CESEL et ses courbes puisqu'il suffirait d'avoir une courbe production, une courbe consommation et la trajectoire qu'il faut tenir d'ici 2030 et où nous en sommes aujourd'hui. Ce serait bien de pouvoir le visualiser ».

Monsieur LANDREAU répond : *« Oui, quelques éléments. Je vais essayer de faire rapidement, mais simplement pour repréciser le contexte dans lequel nous sommes, c'est le rapport développement durable. C'est effectivement un outil que nous avons voulu très dynamique et très communicatif également pour essaïmer auprès des Pessacais.*

C'est bien cela qui guide notre action municipale depuis maintenant 6 ans, c'est bien de montrer que par des actions concrètes, chacun peut agir à son niveau. À ce titre, et c'est pour cela que je rappelle le contexte, il ne s'agit pas d'un bilan comme vous le demandiez à l'instant de l'agenda des solutions durables dont le plan d'action court encore pour l'année 2020. Il y a effectivement un certain nombre d'actions et comme pour tout plan d'action et la démarche de transition écologique que nous avons engagée en 2014 sur Pessac a mis en place une gouvernance qui est de la co élaboration, de la co-construction avec l'ensemble des Pessacais qu'ils soient acteurs institutionnels, associatifs et pessacais citoyens assez classiquement. Il y a effectivement un état des lieux qui sera fait avec eux à la fin de ce plan d'action, une co-construction d'un plan d'action futur, celui qui succédera à l'agenda des solutions durables de 2017. 2017 d'ailleurs, cela me permet de rappeler que ce n'était pas 2018, mais été 2017. Voilà pour le premier point. Le deuxième point également, c'est simplement pour vous rappeler de vous référer au compte rendu du Conseil Municipal de juillet puisque lorsque nous avons présenté les résultats du budget participatif de cette année, nous avons fait un point d'étape également sur le budget participatif qui avait été voté un an plus tôt. Donc, un point d'étape et de la même manière, annuellement nous ferons un point d'étape de chacun des budgets participatifs qui ont été délibérés depuis maintenant 2018. De la même manière, nous avons aussi présenté l'évolution parce que vous sembliez poser la question et donc découvrir les évolutions que nous allons apporter. Nous l'avions présenté, donc une fusion avec l'appel à projets Pessac Durable. Donc, budget participatif et budget Pessac Durable vont fusionner pour plus de clarté, ce qui avait déjà commencé à être initié dès cette année et également pour apporter plus de soutien par la Direction de la Transition Écologique et Solidaire qui a été créée cette année auprès de ceux qui vont déposer le projet et également, ce n'est pas neutre, au travers de la chargée de mission que nous avons recrutée dernièrement, il y aura également un système de vote qui mettra plus de présents, plus de physiques au sein des mairies de proximité, mais au sein de différentes manifestations pessacaises et non plus seulement un vote dématérialisé comme cela pouvait être le cas. Nous sommes bien dans l'évaluation continue et la réussite de l'appel à projets 2018/2019 montre bien qu'il y avait un réel intérêt de la part des Pessacais. Après, des questions plus techniques. Vous parliez effectivement des indicateurs. C'est inscrit dans le rapport développement durable, les indicateurs seront publiés sur le site Internet de la Ville de manière plus exhaustive que les 8 qui vous sont présentés. C'est pareil, nous n'avions pas une sorte de feuille blanche de 128 pages pour présenter l'ensemble des acteurs sous le format que le CESEL l'avait proposé. Le CESEL d'ailleurs avait proposé de flécher les indicateurs qui leur paraissaient les plus pertinents, c'est bien ceux-là qui vous sont présentés. Il y aura également une présentation sous l'ancien format et là très simplement, vous parliez des indicateurs sous l'ancien format, ils seront tout simplement publiés à la fin de l'année. Nous n'allons pas présenter des indicateurs qui ne veulent rien dire compte tenu du fait que l'année 2019 n'est pas finie. C'est bien pour cela d'ailleurs que les indicateurs qui vous sont présentés sont ceux de 2018 encore une fois. Autre petit point assez technique, les licenciés sportifs ne veulent pas dire les sportifs à Pessac. C'est pour cela d'ailleurs que nous rappelons très régulièrement qu'il y a environ 15 000 sportifs pessacais et la déclinaison des licenciés, c'est environ 11 et quelques. Je n'ai plus le chiffre exact, mais 12 000 en arrondissant. Le bio et local, effectivement la redéfinition et ce travail qui est fait avec Emmanuel MAGES

sur presque la définition de l'ultra-local, c'est exactement ce qui vous a été présenté lors du dernier Conseil Municipal, de travailler de plus en plus avec l'ultra-local et notamment la région Occitanie qui ne s'appelait pas Occitanie au début du mandat, mais la région Occitanie faisait partie de ce que nous pouvions considérer comme local. Il a été opportun aujourd'hui de rechanger le périmètre de ce que nous pouvions appeler comme denrée ayant une origine locale et de le recentrer sur la région Aquitaine. Il y a eu effectivement pas mal de remarques sur la classe des bâtiments. Il ne faut pas oublier que le nombre de surfaces et de services aux Pessacais a augmenté depuis 2014 et que pour autant le nombre de bâtiments en classe A et B ont augmenté également. Sachant qu'avec notre énergéticien, il y a en ce moment même une réflexion pour normaliser les indicateurs liés aux consommations par rapport au climat et de fait ne plus avoir dès l'année prochaine des débats sur : est-ce que l'hiver a été rude ou pas ? Il y a des méthodes scientifiques qui permettent justement de normaliser par rapport au climat. Est-ce que l'hiver est doux ? Est-ce que l'été est rude, etc. ? Dès l'année prochaine ou même dès que ce travail sera abouti avec le CESEL, il n'y aura plus ce débat dans les prochains conseils municipaux. Enfin, parmi les choses sur lesquelles je voulais conclure, évidemment reparler de la gouvernance de l'agenda des solutions durables avec le plan d'action qui se termine l'année prochaine et la co-construction, la co élaboration de notre transition écologique territoriale vraiment avec les Pessacais. Il y a également un travail avec Bordeaux Métropole parce que l'échelle de Bordeaux Métropole est pertinente en certains points et notamment en matière de gaz à effet de serre territorial et de transition énergétique. Il y a un travail actuellement qui est fait avec les services de Bordeaux Métropole et les élus de Bordeaux Métropole en l'occurrence pour avoir cette analyse de ce bilan carbone territorial au niveau de Bordeaux Métropole. J'aimerais quand même que là où il y a une tendance nationale, malheureusement et nous le regrettons très fortement, à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre direct et indirect, nous avons également étudié nos émissions de gaz à effet de serre indirect, la Ville de Pessac là où il y avait également une tendance haussière avant que nous n'arrivions, je ne voudrais pas que vous minimisiez la baisse des émissions de gaz à effet de serre de 5,5 % qui a été constatée et mesurée scientifiquement par les actions que nous avons mises en place depuis 2014 qui a été constatée par le bilan carbone. C'est un point très important. De la même manière que là où vous disiez qu'il n'y avait pas d'indicateur clair qui permettait de montrer l'évolution de l'état des lieux pessacais en matière de transition écologique et vous preniez l'exemple de la LPO et du dispositif que nous avons mis en place avec les Pessacais, avant, et c'est la première question que nous avons posée lorsque nous avons travaillé avec la LPO, sans le dispositif d'incitation que nous avons mis en place, combien y a-t-il de Pessacais qui se sont impliqués dans ce dispositif ? Il y en avait 7. Aujourd'hui, alors que cela fait d'avril jusqu'à aujourd'hui, 7 mois, il y en a 189. Alors, vous pouvez toujours vouloir nous comparer avec je ne sais qui et je ne sais quoi, mais si cela n'est pas la preuve qu'à la fois le porter à connaissance que la Ville peut avoir par ses moyens de communication et l'incitation du dispositif et derrière l'évaluation qu'il y aura avec la LPO et les services de la Ville de Pessac parce que c'est bien cela, c'est dans le temps que cela s'inscrit aussi ce genre de démarche. Si cela ne montre pas ça plus le fait que depuis le dernier Conseil Municipal 100 % des espaces verts publics, qu'ils soient métropolitains ou municipaux de la Ville de Pessac possèdent un plan de gestion écologique qui est réellement retranscrit dans les faits par les services espaces verts. Si cela ne montre pas l'engagement qu'il y a depuis 2014 dans la transition écologique, excusez-moi, mais cela veut dire que je ne m'y connais pas ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme TRAUTMANN** qui déclare : « Je voulais rassurer M. SAINT-PASTEUR et m'excuser auprès de vous tous ou vous demander plutôt à tous de m'excuser de n'avoir regardé que trop tardivement cette courbe pour qu'elle soit modifiée. La courbe donc représentant les Pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission Locale. Vous imaginez bien que quand j'ai vu le tracé, sachant que j'en suis Présidente, je me suis effectivement rapprochée de la Direction pour savoir ce qu'il en était. Alors, en fait, la courbe est fautive tout simplement parce que les chiffres transmis en

2013 et 2014 ne sont pas ceux des jeunes accompagnés, mais ceux des jeunes reçus en premier accueil, qui est un chiffre beaucoup plus élevé. La courbe est donc quasiment plane puisque nous devrions avoir 868 contre 1 182 et 977 contre 1 255. Nous arrivons au même niveau quasiment en 2016 puisqu'il y a une erreur également. Nous avons 9 007 en réalité. Le chiffre de novembre a été pris au lieu de celui de décembre. Soyez assurés qu'hier et aujourd'hui la Mission Locale reçoit à peu près autant de jeunes, un peu moins c'est vrai, mais nettement moins que la région Nouvelle-Aquitaine dans son entièreté puisque nous perdons sur 2017/2018, 3,6 % de jeunes alors que l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine en perd 5,1. Ceci dit, il ne faut pas s'en réjouir, mais il faut savoir qu'en 2019 nous avons au contraire et sur Pessac une progression de 8 % et outre cela nous avons été retenus avec un certain nombre d'autres missions locales sur l'appel à projets Nouvelle-Aquitaine qui est « Repérer et mobiliser des publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux ». Ceci va donc vous rassurer pour l'avenir du travail fait par la Mission Locale. Je vous remercie ».

Monsieur LANDREAU répond : « C'était simplement pour dire que je me propose que nous fassions la modification demain dans la journée avant publication sur le site Internet de la Ville afin que les chiffres soient bien constatés par les services ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Merci Mme TRAUTMANN de la précision que vous avez apportée. Il demeure que c'est quand même un sujet important et le volet social ne doit pas être oublié dans ces composantes-là. Il y a aussi toute la partie économie sociale et solidaire qui, je le répète, n'a pas été forcément abordée de façon très détaillée. Ce débat en fait démontre bien que ces chiffres et la transparence et leur récurrence ont une importance et qu'elle permet de donner une trajectoire. Vous dites, M. LANDREAU, que le rapport développement durable n'est pas un bilan, un peu quand même parce que c'est comme cela que l'énoncent la loi et la circulaire de 2011. Il y a quand même des éléments de bilan qui permettent de juger de la trajectoire de la collectivité locale sur ses actions. C'est important, sinon nous pouvons parler plus ou moins longtemps, mais il faut aussi pouvoir juger et de façon la plus objective possible. Nous ne contestons pas le fait que certains indicateurs sont complexes à construire, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, à mesurer et à pondérer, mais il faut une certaine constance dans ces indicateurs pour mesurer les efforts et que nous puissions en débattre sereinement et que les Pessacaises et Pessacais soient dûment informés de la réalité de l'action d'une municipalité sur ce sujet qui, je pense, nous concerne tous ».

Monsieur le Maire répond : « Le débat a été assez long. Je pense que le rapport qui vous a été présenté et qui observe la même présentation que les années précédentes est un rapport que je trouve extrêmement lisible, extrêmement clair, modulo les deux ou trois remarques qui pourront faire l'objet de corrections dans la version définitive. Je pense qu'il est tout à fait exact et il permet de mesurer les trajectoires qui ont été celles de notre action sur les 6 années écoulées et particulièrement sur les dernières d'entre elles. Contrairement à ce que vous disiez, Mme CURVALE, l'agenda des solutions durables n'a pas été adopté en 2018 au bout de 4 ans, mais en 2017 après plus d'un an de concertation. Ce qui modifie singulièrement votre appréciation de la rapidité de notre action. Nous avons, je pense, fait un effort à la fois de pédagogie et de transparence et le travail que le CESEL a pu effectuer sur les indicateurs répond tout simplement aux remarques que je faisais lorsque j'étais à votre place sur le fait que le rapport est extrêmement fourni, extrêmement détaillé, extrêmement intéressé, mais extrêmement peu lisible et du coup sans doute extrêmement peu utilisable. Je pense que ce rapport s'il est critiquable, c'est parce qu'il peut être compris et je pense que c'est une considérable amélioration dans le partage de l'information, non seulement avec vous, mais avec l'ensemble de Pessacais qui voudront se saisir de ce document. Comme nous le savons tous, faire simple est toujours beaucoup plus compliqué que de compiler des données qui sont réservées à quelques spécialistes et qui empêchent de ce fait toute contestation parce que personne ne comprend rien à ce qui est transmis. Là au moins, nous avons la possibilité d'en débattre et je trouve que démocratiquement c'est un grand progrès. Bien

sûr, c'est également un progrès par la réalité qui est décrite, qui, je le pense, nous place dans une très bonne trajectoire. ».

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2019.

aff n°DEL2019_328 : Égalité Femmes / Hommes - Rapport de situation comparée et politiques publiques - 1er semestre année 2019

Monsieur YAHMDI déclare : *« Depuis le 1^{er} janvier 2016, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale, donc les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et préalablement au débat sur le projet de budget, le Maire ou le Président de l'EPCI doit présenter au Conseil Municipal ou au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. Ce rapport doit documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité et sur le territoire. Il doit également recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'Égalité Femmes/Hommes sur son territoire et fixer des orientations de moyen et long terme pour corriger les inégalités. Je précise que le rapport qui vous est présenté ce soir concerne le 1^{er} semestre de l'année 2019, un petit peu dans la même situation que le rapport précédent puisque nous devons tenir compte bien évidemment du calendrier budgétaire. Avant de parler un petit peu du volet interne, je vous rappelle quelques chiffres, quelques données au niveau national. Tout d'abord, ce sont les chiffres de l'INSEE au 1^{er} janvier 2019. Sur 64 millions d'habitants, nous avons 33 millions de femmes et 31 millions d'hommes. Le taux d'activité pour les femmes est de 68,2 % et il est de 75,8 % pour les hommes. En ce qui concerne le travail à temps partiel, il est de 29,3 % pour les femmes actives contre 8,4 % pour les hommes. Le salaire net moyen en équivalent temps plein est de 1 890 euros pour les femmes contre 2 339 euros pour les hommes. En ce qui concerne les retraites, nous avons quand même au niveau national une grosse différence puisque les retraites moyennes s'élèvent à 967 euros pour les femmes contre 1 617 euros pour les hommes. Ce que nous pouvons dire aussi, c'est qu'il y a un nouvel outil qui a été élaboré par l'Observatoire des Inégalités qui a été créé en 2018 et il permet de vérifier la situation de chaque commune par rapport au niveau national. Ce que nous pouvons constater aussi sur Pessac, c'est qu'un ensemble d'indicateurs que permet cet outil démontre que la situation est beaucoup plus favorable pour les femmes qui habitent à Pessac que pour le reste du territoire national. Un exemple : 15 % des cadres sont des femmes au niveau national contre 22 % à Pessac. Je l'ai dit tout à l'heure, ce rapport contient deux volets : un volet interne qui retrace un petit peu ce que fait la Ville employeuse et puis un volet externe qui comprend en tout cas l'ensemble des politiques publiques qui sont menées et puis également les actions qui sont initiées par l'ensemble de nos partenaires. Les caractéristiques saillantes : globalement, entre la Ville de Pessac et le CCAS, les effectifs sont composés de 79 % de femmes, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui elle est de 61 % avec une spécificité au niveau du CCAS qui est composée de 97 % de femmes. Le pourcentage de femmes en catégorie A est de 58 % et il est inférieur à la moyenne nationale qui est de 61 %, mais supérieur à la moyenne si nous y intégrons les effectifs du CCAS puisque nous arrivons à 68 %. En revanche, le taux de femmes dans les catégories B (67 %) et C (77 %) est supérieur la moyenne nationale. Nous notons également quelques spécificités par services qui correspondent bien sûr aux stéréotypes femmes/hommes dans les métiers et filières : l'éducation, la relation usagers, le secrétariat général, la restauration sont des directions qui sont très fortement féminisées alors que le sport, la police municipale sont à dominante masculine. La Ville de Pessac compte un déséquilibre aussi au niveau des postes de direction, seulement 37 % de femmes, mais cela reste au-dessus de la moyenne nationale qui est de 35 %. À noter au niveau de la Direction générale une parité entre les femmes et les hommes. En ce qui concerne la diapositive suivante, quelques chiffres pour*

illustrer un petit peu l'écart de salaire moyen puisque nous avons 157 euros d'écart entre les femmes et les hommes, nous pouvons noter aussi une baisse de cet écart par rapport à 2017 et 2016 puisque nous étions en 2017 à 171 euros et puis 157 euros en 2018. Concernant les catégories C, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est très faible et nous notons également que pour la catégorie B, le salaire net moyen des femmes est supérieur pour l'année 2018 à celui des hommes d'environ 40 euros. Alors, bien sûr les explications de ces écarts sont multifactorielles : les différences de rémunération entre filières (cadre administratif et technique) notamment et nous avons aussi les hommes qui sont en catégorie A à Pessac et qui ont plus d'ancienneté et occupent davantage des postes à responsabilité, notamment sur la question des niveaux hiérarchiques. Ce que nous constatons aussi et c'est bien précisé dans le rapport, c'est que nous avons beaucoup plus d'agents femmes qui sont à temps partiel ou qui sont dans des congés maternité, en tout cas de longues durées, ce qui a forcément une influence sur la moyenne des salaires. Alors, en ce qui concerne les préconisations sur l'année 2019, bien sûr nous continuons de développer un réseau de personnes ressources au sein des différents services puisque l'idée est d'avoir un référent égalité au sein de chaque Direction. Nous continuons aussi à travailler en partenariat avec le défenseur des droits à la consolidation d'une permanence dédiée à la lutte contre les discriminations au sein de la plateforme des services au public. Nous poursuivons les formations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Cela a été rappelé tout à l'heure dans le rapport de développement durable qu'a présenté Jérémie LANDREAU. Ce sont 224 agents qui ont été formés jusqu'à présent, je pense qu'il faut le souligner. La lutte contre les discriminations a été une priorité du Plan de Formation 2015-2019 et ce que nous avons aujourd'hui comme retour puisque j'essaye de participer à chaque conclusion, à chaque fin de session de formation, pour avoir un petit peu le retour direct des agents, le retour qui est fait, c'est que c'est une formation qui est extrêmement bénéfique puisqu'elle leur apporte des éléments bien au-delà de leur cadre professionnel. Lorsque nous parlons de la lutte contre les discriminations, ce sont des éléments, en tout cas une façon d'aborder cette question-là, des outils : comment mieux repérer une discrimination ? Quels sont les leviers pour lutter contre ces discriminations-là ? Ce sont des outils qui peuvent aussi leur servir dans leur quotidien, qui peuvent aussi leur servir pour des proches, des enfants, un conjoint, etc. Sur le volet interne, je voulais juste aussi rappeler que nous avons un dispositif au sein de Bordeaux Métropole puisque nous avons la clause égalité dans les marchés publics et qui permet d'exclure des marchés publics les entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle. Alors, sur la diapositive suivante, une petite précision aussi puisque nous avons une nouveauté et je pense que Pascale PAVONE pourra en apporter quelques éléments sur l'évaluation ».

Madame PAVONE déclare : « *Alors, ce n'est pas vraiment une nouveauté parce que cela fait déjà presque un an et demi, mais il était important pour nous que l'ensemble de nos agents connaissent par le biais de la formation, s'approprient, adhèrent et s'engagent et donc il y a un critère d'évaluation qui a été rajouté pour les évaluations professionnelles pour que nos agents puissent lutter le mieux possible contre les discriminations dans le savoir-être ».*

Monsieur YAHMDI déclare : « *Je continue cette fois-ci sur le volet externe et en l'occurrence nos politiques publiques. Je vais insister sur deux directions. La première, c'est bien évidemment l'éducation puisqu'il va de soi que nous ne pouvons construire une société plus tolérante, en tout cas plus vigilante sur cette question de l'égalité sans avoir une intervention forte au sein de nos écoles et de nos collèges et de nos lycées. Au niveau du service éducation, des projets ont été développés. Nous avons également eu le recrutement d'une personne en service civique dont la mission s'appelle stop aux clichés et qui intervient au niveau des accueils périscolaires notamment. Nous avons mené aussi un certain nombre d'actions, des matchs de foot mixtes, des quizz, des femmes célèbres qui ont fait changer le cours de l'Histoire. Nous avons également une semaine dédiée à l'égalité entre les filles et les garçons, un spectacle autour des rapports filles/garçons a été aussi proposé au sein de l'école Georges Leygues et nous avons intégré cette fois-ci, c'est un peu plus bâtiminaire, la question de l'aménagement des cours d'école pour tenir*

compte justement de cette question-là dans la façon dont nous réfléchissons en tout cas les cours d'école au sein de nos écoles. Il y a également une action qui est extrêmement importante et qu'il faut souligner, c'est une action qui est portée par l'association des entreprises pour la cité qui intervient dans les collèges de Pessac auprès des collégiens qui arrivent à un âge où justement il y a des questions d'orientation qui se posent, pour essayer justement de déconstruire les stéréotypes autour des métiers puisque nous avons tendance un petit peu aussi à orienter les enfants en fin de collège en fonction de leur sexe. L'idée, c'est un peu de déconstruire tout cela puisqu'aujourd'hui nous voyons bien que notamment avec l'évolution technologique, il y a tout un tas de métiers aujourd'hui qui est accessible aux femmes et aussi tout un tas de métiers qui sont accessibles aux hommes, mais malheureusement on n'en parle pas encore assez. Au sein du service éducation, l'égalité filles/garçons est une préoccupation quotidienne intégrée aux actions du service : la recherche de mixité dans les équipes techniques, cela concerne plutôt l'encadrement ; la formation des agents ; la prise en compte de tous les projets pédagogiques des structures périscolaires de cette question-là qui est bien intégrée dans l'ensemble des projets pédagogiques qui sont proposés ; un travail avec les enfants sur la place de chacun dans l'espace public et également des temps d'échange autour de jeux entre les relations filles/garçons. La deuxième direction qui est aujourd'hui extrêmement présente sur cette question-là, c'est bien évidemment la Direction de la Culture avec tout un tas d'actions qui sont proposées au sein de la bibliothèque Pablo Neruda qui est située sur le quartier de Saige. Nous avons eu des jeux de société qui permettent d'aborder ces questions-là de façon un peu ludique, des ateliers à destination de chaque classe de l'école Montesquieu, l'école qui est à proximité de la bibliothèque, lecture d'albums sur le thème de l'égalité filles/garçons, des échanges dynamiques avec les enfants et discussions autour de leur propre expérience de jeux et de vie quotidienne. Nous avons également eu des ateliers menés avec l'équipe de l'accueil périscolaire de l'école élémentaire Édouard Herriot à partir de l'exposition des planches d'illustration de l'album d'Élise Gravel : Tu peux. Dans le cadre de la participation au temps fort du réseau Pessac s'engage au mois de novembre 2019 ayant pour thème sport et discrimination, un groupe d'enfants va créer un jeu de cartes autour des figures féminines marquantes de l'histoire du sport. J'en profite également pour remercier aussi l'ensemble de nos partenaires qui ont pris vraiment cette question-là à bras-le-corps, que ça soit des partenaires institutionnels. Bien sûr, tout le travail qui est mené avec l'Éducation nationale, mais aussi tous nos partenaires associatifs, que ça soit des associations sportives ou culturelles. Nous avons par exemple constaté que nous avons une pratique du handisport qui, aujourd'hui, se développe sur la Commune de Pessac et je pense que nous pouvons tous nous en féliciter, que ça soit au niveau de la boxe, du tennis ou du foot. Je salue aussi le travail des centres sociaux de Pessac qui ont pris comme outil le théâtre forum et qui le développent aujourd'hui de façon assez brillante justement pour faire émerger la parole des premiers concernés et en tout cas de légitimer cette parole et puis bien sûr saluer le travail de l'ensemble des Directions et en premier lieu la Direction du Développement social urbain qui rédige bien sûr ce rapport, mais qui coordonne aussi le réseau Pessac s'engage. Pour rappel, le réseau Pessac s'engage, c'est un réseau que nous avons mis en place en 2015 qui aujourd'hui comporte une trentaine de partenaires et qui se réunit chaque année autour de cette thématique-là et qui élabore le programme du temps fort qui aura lieu cette année le 30 novembre et qui abordera les questions des discriminations au sein du monde sportif. Le 30 novembre, je fais un petit peu de publicité très rapidement, nous aurons la matinée qui est dédiée à la réflexion avec intervention de deux acteurs importants (une sociologue et un responsable du Comité olympique local) qui interviendront un petit peu pour nous parler de ces questions-là. Donc, la matinée : une table ronde et puis l'après-midi, nous aurons la possibilité de faire un peu plus de pratique puisque nous aurons des ateliers qui seront proposés par les associations pessacaises. Nous pourrons essayer notamment le basket en fauteuil roulant. Nous pourrons peut-être faire du cécifoot. En tout cas, il y a tout un tas d'animations qui seront proposées pour sensibiliser l'ensemble des personnes présentes ce jour-là à la question du handicap dans le sport et de manière générale des discriminations que

peuvent rencontrer nos sportifs. Juste pour terminer aussi, la Ville de Pessac participe activement à la Quinzaine de l'Égalité qui est aujourd'hui une quinzaine métropolitaine et qui débute ce jeudi-là. Nous aurons la soirée de lancement à la mairie de Bordeaux et donc nous avons pu bénéficier d'un soutien aussi de la Métropole sur ces questions-là et notamment sur l'organisation du temps fort qui sera présenté le 30 novembre. Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. HAURIE** qui déclare : « Merci pour ce rapport qui a au moins trois qualités. La première qualité, c'est qu'il répond à une obligation légale, vous l'avez dit, M. YAHMDI, ou du moins tente d'y répondre. Mieux en tout cas que la première année où il nous a été présenté puisque nous avions un rapport sur table, ce qui permettait effectivement de rentrer dans le cadre de la légalité du débat sur les budgets. La deuxième qualité, c'est que c'est un rapport honnête, y compris dans ce qui pourrait poser problème. Il expose les choses avec honnêteté. La troisième qualité de ce rapport, c'est que c'est un rapport éclairant par ce qu'il dit. Il dit beaucoup de choses. C'est un vrai kaléidoscope d'actions qui sont conduites sur la Commune, soit par la Commune elle-même, soit dans la Commune, avec le concours de ces ses forces vives et des associations, mais aussi par ce qu'il ne dit pas et je vais y venir tout de suite. D'abord, sur l'aspect interne, la Ville employeuse. Il me paraît bon de rappeler que le Président de la République a placé l'Égalité Hommes/Femmes comme grande cause nationale et donc nous sommes sur une année de grande cause nationale où un certain nombre de textes d'ailleurs sont parus qu'il aurait été intéressant de voir appliqués à la Commune. Parmi ces textes, je citerai d'abord l'index de l'égalité salariale. Cet index de l'égalité salariale qui est obligatoire pour tous les employeurs à compter du 1^{er} septembre de cette année, qui porte sur 5 items parmi lesquels d'ailleurs j'ai regardé tout à l'heure les plus hautes rémunérations. Donc, nous regrettons que la Ville de Pessac ne puisse pas s'étalonner en temps qu'employeur sur cet aspect. Est-elle à 50/100, 75/100, 100/100 ? J'espère que nous pourrions le savoir. Le deuxième élément qui fait aussi partie des textes qui sont sortis cette année et là c'est une question fait obligation aussi aux employeurs de désigner un référent contre le harcèlement sexuel et les agressions sexistes. Est-ce que dans la Commune de Pessac, il existe un tel référent ? J'ai noté qu'une action était conduite, mais je ne sais pas si ce référent a été désigné. Donc, c'est une question. Un point important, et d'ailleurs c'est dit très honnêtement, c'est la place accordée au niveau de responsabilités les plus élevées et le différentiel important qui existe. Jusqu'à ce soir, j'aurais volontiers reproché, mais je ne le ferai pas, que la mairie n'ait pas profité des nombreux départs volontaires ou provoqués de cadres de direction pour remplacer et profité pour arriver à une égalité, mais je note que ce soir nous sommes sur la bonne voie grâce à la présentation qui a été faite. Sur le deuxième aspect des choses, à savoir l'aspect externe, qu'est-ce qu'une politique publique visant à l'Égalité Hommes/Femmes ? Certes, c'est une politique et c'est très bien décrit, c'est une politique qui vise à lutter contre les discriminations et notamment d'ailleurs contre les représentations sexistes. Nous pouvons apprécier tout à fait le travail qui a été fait tant en matière éducative qu'en matière sociale. Mais c'est aussi une politique qui s'attaque aux causes racines des inégalités. Quelles sont ces inégalités hommes/femmes ? Ce sont d'abord des inégalités professionnelles et en quoi la Commune peut-elle intervenir sur cet aspect des inégalités ? D'abord, en facilitant l'articulation vie familiale, vie professionnelle. C'est d'ailleurs souvent par ce biais-là que le bât blesse et que les femmes sont amenées à décrocher du travail pour garder elles-mêmes leurs enfants. Nous noterons et là c'est un vide que rien n'est dit ou quasiment rien sur la politique qui est conduite en matière d'articulation vie familiale et vie professionnelle sur Pessac, y compris d'ailleurs pour pallier les effets de décisions qui sont prises dans ce Conseil Municipal notamment sur le travail le dimanche. Voilà le lieu, le rapport Égalité Hommes/Femmes sur lequel nous pourrions marquer les choses. Un deuxième point des inégalités et celui-là est criant, je rappelle que le Président de la République est venu discuter à Pessac avec des femmes seules et que c'est certainement en matière de pauvreté que les discriminations hommes/femmes sont les plus criantes. Certes, le rapport nous dit que les bénéficiaires du RSA sont majoritairement des hommes. Oui, sauf que les

bénéficiaires du RSA majoré sont à 98 % des femmes. Donc, en quoi et c'est là où une politique publique doit être utile, en quoi la politique publique pessacaise vise-t-elle à faire en sorte que les femmes les plus pauvres soient mieux insérées, mieux intégrées et participent mieux d'une vie professionnelle et qu'on leur fasse mieux accéder à une vie professionnelle ? Voilà ce qu'est une politique publique d'Égalité Hommes/Femmes. Nous pourrions reprendre toute une série d'autres éléments, je m'arrêterai là, pour constater avec vous que ce rapport qui doit et vous l'avez très bien dit M. YAHMDI, certes décrire ce qui est fait, recenser ce qui est fait, mais doit aussi fixer les orientations de moyen et long terme pour corriger les inégalités. Je cherche vainement où sont les orientations de moyen et long terme pour corriger les inégalités. Je ne doute pas que le prochain rapport qui nous sera présenté l'année prochaine corrigera ces manques ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « Comme l'an dernier c'est un rapport très exhaustif que vous avez présenté aussi de manière très complète et cependant il me reste quelques questions d'ailleurs à partir de certaines informations que vous avez pu apporter pour qu'éventuellement vous puissiez les compléter.

Je ne reviendrai pas sur l'écart salarial pour les femmes de catégorie A qui sont expliquées de la même façon que l'an dernier et qui peut-être seront corrigées progressivement par les départs à la retraite des hommes de catégorie A qui bénéficient de plus d'ancienneté. Vous avez mentionné qu'il est désormais possible, alors je pense que c'est plutôt sur le volet 2 que sur le volet 1 de la Ville employeuse, de s'appuyer sur des critères qui permettent d'exclure des entreprises qui ne respecteraient pas l'égalité professionnelle, je crois que vous l'avez formulé ainsi. Donc, je voulais vous demander si vous avez déjà eu l'occasion d'appliquer ces critères. Je ne demande pas évidemment que vous me citiez les entreprises, mais est-ce que concrètement ça a permis de repérer ce type de situation ? Je reviendrai ensuite plutôt sur des aspects liés à la Ville elle-même. Vous avez dit également que vous aviez une attention qui se développait davantage pour l'aménagement des cours d'école. Est-ce que vous pourriez nous citer un exemple ? Est-ce que notamment la restructuration de l'école Jean Cordier qui est un des projets phares de la mandature bénéficie de cette nouvelle grille d'aménagement des cours d'école qui permet de rétablir plus d'égalité entre garçons et filles ? Sur le cadre national qui s'impose à la Ville comme aux autres collectivités, page 22 votre rapport revient sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et donc si je comprends bien, les moyens que vous avez mis en place (cellule d'écoute, cellule d'accompagnement, référent) font que et nous pouvons nous en féliciter il n'y ait pas eu besoin de recourir à ce type de cellule. Cependant, il me semblait avoir repéré dans les décisions que nous votons à la fin du Conseil Municipal des cas d'affaires juridiques en cours qui me semblaient plutôt concerner des femmes. Donc, je voulais savoir si vous avez un critère qui serait là pour le coup le harcèlement sous toutes ses formes, y compris harcèlement moral qui pourrait être lié à ce type d'affaire qui à un moment donné peut être intenté contre la Commune ou si cela reste de l'ordre de l'exceptionnel. Enfin, sur l'aménagement du temps de travail, il y a des éléments qui sont donnés dans le rapport. Je vous avais posé une question l'an dernier sur le télétravail qui est en fait une question que je vous repose parce que je ne crois pas que vous soyez revenu là-dessus aujourd'hui. Ensuite, simplement pour pointer un certain déséquilibre entre les deux conclusions. Il y en a toujours une qui est beaucoup plus développée sur la Ville employeuse et une qui, sur le volet externe, l'est beaucoup moins. Alors, je me suis demandé si là aussi il y avait peut-être des thématiques qui, pour le coup, sont davantage liées à la sécurité publique, la sécurisation de l'espace public pour les femmes. Est-ce qu'il y a éventuellement des statistiques que vous avez par ailleurs dans d'autres politiques et du coup d'autres délégations que la vôtre, M. l'adjoint, qui viendraient montrer finalement, soit une stabilisation, soit heureusement plutôt une régression de ces cas ou malheureusement une augmentation et dans ce cas, comment vous l'expliqueriez ? En tout cas, de mémoire, il y a vraiment quelques lignes qui ouvrent les préconisations sur ce volet numéro 2, peu de choses. Merci d'avance pour vos réponses ».

Monsieur YAHMDI déclare : « Nous allons faire une réponse commune avec Pascale PAVONE qui donnera sans doute des petites précisions. Tout d'abord, merci pour

vos mots notamment sur le contenu du rapport, sur également la façon dont il est rédigé par les services. Effectivement, je pense que c'est un rapport aujourd'hui qui est consistant. Nous avons tout un tas d'indicateurs et d'éléments qui nous permettent de poser un diagnostic assez clair en tout cas sur la situation de la Commune de Pessac et sur son territoire. M. HAURIE, vous nous avez posé la question sur la question du harcèlement, mais je pense que Mme CURVALE a répondu assez rapidement sur le fait qu'effectivement nous avons une cellule d'écoute qui est mise en place, mais qu'à ce jour elle n'a pas été sollicitée et je pense que nous pouvons nous en féliciter. C'est une très bonne chose. Ensuite, vous avez insisté sur le volet externe et notamment sur les racines. Vous dites que les racines, ce sont d'abord les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Moi, je pense que les racines se trouvent aussi surtout dans les questions d'éducation, les questions d'orientation scolaire, les questions de formation, les questions de filière. Un exemple très concret, lorsque nous lançons un appel à candidatures pour recruter une assistante maternelle ou une assistante sociale, nous n'avons pas de candidature homme. On n'en a pas. Pour le coup, il est difficile d'envisager une politique volontariste en matière de mixité dans les équipes notamment du CCAS puisque de fait nous n'avons pas de candidat ou en tout cas très à la marge. Je pense qu'il y a tout un travail à faire et c'est pour cela que j'ai insisté tout à l'heure sur le volet un peu éducation puisque le travail que nous menons au sein des écoles et au sein des collègues nous permet de travailler sur ces questions de métiers, de genres, de stéréotypes notamment. Après, vous nous interrogez aussi sur l'articulation vie familiale et vie professionnelle. Alors, bien sûr que nous ne pouvons pas mettre l'ensemble des exemples dans le rapport, mais pourtant nous en avons mis et cela m'étonne que vous ne l'ayez pas souligné puisque nous reparlons de ce que nous avons mis en place en 2017, notamment en direction des agents d'entretien des locaux, parce que pour rappel avant 2017 notamment lorsque nous sommes arrivés, ce que nous avons constaté, c'est que les personnes qui étaient chargées de l'entretien au sein de la mairie avaient des horaires fractionnés. Elles commençaient le travail à 5h30 le matin, finissaient à 8h45 et reprenaient à 17h30 pour finir à 20h30. C'était l'ancienne organisation. En termes de vie privée et en termes d'accompagnement d'éducation des enfants, etc., effectivement nous pouvions nous questionner. Aujourd'hui, nous sommes sur des horaires continus. Elles commencent à 5h30, elles finissent à 13h. Quels avantages cela a permis ? Une valorisation de leur travail auprès de leurs collègues, la possibilité de construire un dialogue avec les agents de bureau, plus de visibilité et de respect pour leur travail qui est plutôt pénible, voire par moments peut-être ingrat, plus de socialisation et de vie avec leurs enfants, moins de trajets et donc moins de fatigue. Voilà concrètement les mesures que nous avons mises en place et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Nous avons également travaillé sur un lieu où elles peuvent se réunir et donc nous leur avons mis à disposition un local dès l'année 2018. Pour continuer sur cette question là aussi de la mixité dans ces équipes-là, ce sont deux agents masculins qui ont été recrutés et qui sont venus renforcer l'équipe de nos agents d'entretien. Donc, c'est du concret. C'est très clair sur ce que cela peut apporter dans la vie quotidienne de nos agents. Là, pour le coup, c'était une pratique qui datait d'un certain temps et donc nous avons mis fin à cette organisation-là. Voilà ce que je voulais dire très rapidement sur le volet familial. Tout à l'heure, vous nous parliez d'index salarial. Bien sûr, c'est une mise en place qui va se faire puisque je le précise, le rapport qui vous est présenté ce soir concerne uniquement le 1^{er} semestre. Nous aurons à rediscuter sans doute courant de l'année 2020 d'un certain nombre d'indicateurs et d'éléments qui viendront compléter ce qui vous est présenté aujourd'hui. Alors, pour répondre à Mme CURVALE, je n'ai absolument pas eu vent que des entreprises qui répondent à des marchés publics ont été retoquées sur cette question-là. Cela veut dire déjà que nos entreprises jouent le jeu et sont vigilantes sur ces questions-là et puis aussi pour répondre sur la question du télétravail, je pense que Pascale PAVONE pourra compléter, mais il est actuellement en expérimentation et donc nous avons déjà mis en place un certain nombre de choses dans certains services. Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire et juste pour vous dire aussi, c'est que la Ville de Pessac aujourd'hui a une véritable politique de lutte contre les discriminations. Je pense que nous pouvons nous

en féliciter. Dans les appels à projets également qui sont à destination de nos associations, la question de l'égalité est intégrée. Donc, nous demandons à nos associations qui proposent des actions à subventionner, d'intégrer cette question-là dans les objectifs pédagogiques qu'elles peuvent avoir et ce que nous pouvons constater aujourd'hui, c'est que nous avons en tout cas un véritable retour de nos partenaires également et donc nous avons un territoire qui vit. Nous avons un regard et une aide sociale un petit peu, comme disait le sociologue Olivier NOËL qui commence un petit peu à changer. Il y a des postures qui changent et je pense que nous pouvons tous nous en féliciter ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme PAVONE** qui déclare : « J'avais juste quelques petits compléments d'information à apporter, notamment sur l'index de l'égalité salariale. Nous ne sommes pas soumis à fournir cet index. Nous pouvons le faire sur les syndicats, les associations, mais pas les collectivités territoriales. Ceci dit, peut-être qu'effectivement comme nous n'avons rien à cacher, nous pourrions le faire la prochaine fois. La deuxième chose aussi, je voulais parler de l'organisation du temps de travail et que beaucoup de choses ont été faites puisque l'objectif de la réorganisation du temps de travail de l'ensemble des services, je le rappelle, était de mieux pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale. À mon avis, cela concerne beaucoup, beaucoup les femmes aussi.

Merci d'avoir posé la question sur le référent parce que nous avons un référent déontologique, un lanceur d'alerte qui permet de pouvoir justement faire remonter ces questions de déontologie sur les discriminations et l'ensemble des discriminations. Voilà un petit peu ce que j'avais à dire pour compléter les dires de M. YAHMDI en ce qui concerne l'interne et les mesures qui sont prises en interne. Nous sommes en expérimentation actuellement sur le télétravail. Nous finirons l'expérimentation en février. Déjà, à ce stade, nous savons que c'est très satisfaisant, à la fois pour les personnes qui expérimentent ce télétravail, mais aussi pour les services, parce que des deux côtés, il faut que ce soit satisfaisant. Nous avons un retour qui est plutôt positif et d'un côté et de l'autre. Il y aura peut-être des modifications à la marge, mais il y aura en tout état de cause une charte qui va être élaborée et nous continuerons à solliciter et à permettre ce télétravail dès que ce sera possible ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme MONLUN** qui déclare : « Je voulais simplement remercier Mme CURVALE de sa question. Elle posait la question pour savoir si dans d'autres services, nous sentions une amélioration des rapports humains entre hommes et femmes. Justement, c'est une de mes grandes satisfactions. Lorsque moi j'ai découvert la façon dont certaines personnes parlaient aux femmes et aux agents femmes du service de la vie associative, j'ai trouvé cela un petit peu ubuesque. Certains messieurs se permettaient d'emblée de les tutoyer, de les appeler « ma poulette », enfin des noms charmants sans doute, mais un peu étonnants. Je pense que les hommes dignes de ce nom ont pris conscience de tout cela certainement et se trouvent un petit peu ridicules maintenant, surtout si on leur répond, mais les agents n'osent pas : « Et vous, mon lapin, comment allez-vous ? » Donc, nous ne le faisons pas et nous ne demandons pas à nos agents de le faire. Je crois que les hommes ont pris conscience, grâce à Dieu, de certaines choses. Ils sont à la fois courtois, tout en gardant toute leur virilité. Je vous rassure, dans la vie associative, les choses se passent bien ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme BOZDAG** qui déclare : « M. HAURIE, vous nous avez posé la question concernant notre orientation politique au profit des femmes qui sont effectivement les plus isolées, les plus fragiles par rapport à l'emploi. Juste pour votre information, il y a une action que nous avons menée sur laquelle nous n'avons pas beaucoup fait de publicité, mais qui est au quotidien. Nous avons accompagné des mamans au niveau de Châtaigneraie Arago. Elles ont créé une très belle association qui s'appelle Oued Beth et qui tous les week-ends samedi matin et dimanche matin au profit d'une trentaine de mamans fait de l'alphabétisation, leur permet d'apprendre à lire et à écrire et c'est un premier pas pour qu'elles prennent confiance en elles et qu'elles puissent ensuite accéder à de l'emploi. Donc, l'alphabétisation, des moments aussi de prise de parole, de confiance en soi et c'est comme cela que l'on commence par des petites choses,

mais ce sont des choses qui au final peuvent permettre à des mamans de retrouver du travail ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. HAURIE** qui déclare : *« Je voulais vous remercier de ces éléments complémentaires dont la plupart d'ailleurs mériteraient du coup d'être dans le rapport, notamment celui qui vient d'être dit ou le fait qu'il existe un référent et de les intégrer dans une vision politique plus large que les éléments factuels. C'est ma première observation. La deuxième, c'est effectivement et Mme PAVONE le dit très justement qu'il n'est pas interdit de se doter de référentiels complémentaires. C'est d'ailleurs ce qui est fait puisque nous proposons au CESEL un graphique sur le niveau de responsabilité des femmes à la Ville de Pessac. J'attire l'attention sur le fait que ce graphique doit être totalement revu à l'aune de la métropolisation et de la mutualisation avec la Métropole puisqu'une bonne partie de ces chiffres ne tient pas compte de l'effet mutualisation ».*

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Mme MONLUN, c'est parce que je vous respecte profondément que je vous dis que moi, je suis un peu chagriné par les propos que vous avez tenus sur un ton badin.*

Très clairement, je le dis d'autant plus facilement que je ne suis élu que depuis quelques années dans ce Conseil Municipal, mais c'est assez grave s'il y a des pratiques comme celles-là qui ont été déployées. Ce sont des choses qui sont de l'ordre du condamnable. Il ne faut pas dire cela comme cela à mon sens. Ces évolutions, j'espère qu'il y a du respect pour tout être humain qui travaille dans une collectivité, quel que soit son sexe ou peu importe. Ce n'est pas neutre. Je ne peux pas laisser sous-entendre qu'avant il y ait des pratiques qui aient changé vis-à-vis du personnel. Ce n'est quand même pas quelque chose d'anodin. Je me permettais d'apporter cette précision. Voilà. C'est tout ».

Monsieur le Maire répond : *« Je ne veux pas me substituer à Mme MONLUN, mais je ne pense pas que Mme MONLUN ait voulu dire que c'était anodin parce que ça ne l'est pas justement et des pratiques que Mme MONLUN dénonçait dans ses propos et pour justement montrer aussi qu'elles étaient inadmissibles auparavant et qu'il semblerait qu'elles aient considérablement été modifiées. Ces pratiques sont le fait des personnes qui s'adressent au service de la vie associative. C'est ainsi que je l'ai compris. C'est bien cela. Nous sommes bien d'accord ».*

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme MONLUN** qui déclare : *« C'est bien cela, M. SAINT-PASTEUR. Tout à fait et dit sur un ton badin, la critique est plus légère, mais elle est toute aussi comprise parce que ce qui compte maintenant pour nous dans les rapports, c'est un mot qui arrive à la mode un peu tard, c'est la bienveillance. La bienveillance entre l'homme et la femme, la femme et l'homme et le respect. Nous avons véritablement et là je ne suis pas du tout badine, même si j'aime rire, instauré la bienveillance et le respect. L'un va absolument avec l'autre. Que l'on s'adresse à un vieux grincheux, à un homme charmant, à une femme charmante ou moins, il faut la même chose et la bienveillance entraîne, induit en général une réponse non seulement respectueuse, c'est peut-être beaucoup, mais tout au moins coupe immédiatement une agressivité de mauvais aloi ».*

Monsieur le Maire répond : *« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vais conclure d'abord en remerciant, je ne l'ai pas fait tout à l'heure et je vous prie de m'en excuser pour le rapport développement durable qui était de très bonne qualité. Par les propos que j'ai tenus, je voulais souligner le travail qui avait été réalisé par élus et services associés. Cela vaut évidemment pour le rapport Égalité Femmes/Hommes qui est un rapport aussi qui année après année s'étoffe et montre l'implication de la Ville de Pessac, mais également la qualité de la mesure de tout ce qui peut être fait au profit de cette promotion de l'égalité. On peut toujours effectivement faire des choses en plus. Il me semble que déjà ce qui est fait n'est pas mal et constitue des progrès que nous avons pu mesurer tout au long du mandat. Je tiens à remercier bien sûr tous les artisans. Juste un dernier mot parce que Mme CURVALE tout à l'heure disait qu'au fil des décisions, elle avait cru remarquer qu'il y avait un certain nombre de difficultés juridiques avec des femmes, depuis le début du mandat autant que nous ayons pu le mesurer en tout cas, sous réserve évidemment que vous ne démentiez, il y a 4 cas recensés de recours contre la Ville au tribunal administratif*

pour des questions de carrière ou de développement professionnel, trois venant de femmes et un d'homme. D'ailleurs, celui concernant l'homme avait été vu dans le cadre d'une médiation lors du dernier Conseil Municipal, il me semble. Donc, 4 cas au total, 3 cas féminins et 1 cas masculin. Je rappelle que la proportion de femmes qui composent le personnel de la Ville de Pessac est de près de 80 %. Donc, il n'y a pas de surreprésentation des difficultés qui seraient liées aux femmes. Voilà. C'est juste la précision que je voulais apporter pour ne pas laisser imaginer qu'il y aurait une recrudescence de cas qui seraient exclusivement féminins. Voilà. Je me félicite en tout cas du travail qui est fait et de la qualité de tout ce qui est fait et nous voyons combien les ramifications sont importantes et combien l'ensemble des politiques publiques sont interrogées dans le cadre de cette promotion de l'Égalité Femmes/Hommes. ».

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport de situation comparée en matière d'Égalité Femmes/Hommes pour le 1^{er} semestre de l'année 2019.

aff n°DEL2019_329 : Rapport sur les orientations budgétaires - année 2020

Monsieur le Maire déclare : *« Nous avons souhaité et je le dis en préambule, mais il me semble l'avoir déjà dit, nous avons bousculé le calendrier budgétaire cette année, tout simplement pour permettre un exercice qui soit serein, puisqu'un tout petit peu plus éloigné qu'au moment où nous le faisons traditionnellement, c'est-à-dire en février des échéances électorales qui viennent. Deuxième, nous allons voulu construire ce rapport d'orientations budgétaires et des prémices de ce qui va présider à l'élaboration du budget primitif. Nous avons voulu établir ces éléments en tenant compte des nécessaires marges de manœuvre qui seront nécessaires pour la majorité qui sera issue des urnes en mars prochain sans préjuger le moins du monde de celle qui sera issue justement de ces urnes. C'est un exercice que je trouve parfaitement respectueux du choix qui sera fait par les Pessacais au terme du processus électoral. Cela explique sans doute aussi la raison pour laquelle il y aura essentiellement des reconductions d'éléments qui ont été lancés et ce que nous pouvons appeler traditionnellement des services votés, c'est-à-dire tout ce qui n'apparaît pas comme étant frappé de marges de manœuvre particulières. Alors, dans tout rapport d'orientations budgétaires, il y a d'abord un rappel du contexte. Vous voyez le contexte d'abord international, économique et financier avec ce que je n'ai pas besoin de vous présenter puisque chacun de nous est très informé de ce qui se passe à travers le monde, les tensions géopolitiques et commerciales et les mouvements économiques et financiers sont connus aujourd'hui à travers le monde, mais également sur notre propre continent avec les éléments qui tiennent à la déstabilisation, je l'espère relative et passagère, de l'Union européenne. Le Brexit, les élections aussi bien en Italie qu'en Espagne ont illustré cet élément. Ils montrent combien il convient que la France particulièrement joue un rôle de stabilisateur aux côtés notamment de l'Allemagne pour permettre à notre continent d'avoir ce rôle qu'il a depuis plusieurs décennies, certes de coprosperité si on peut utiliser ce terme-là dans un environnement mondial qui est extrêmement tendu et mouvant. Dans ce contexte, je vais maintenant m'intéresser plus spécialement à la France dans les projections macroéconomiques. Vous voyez les deux graphiques, le premier représente l'évolution depuis l'année 2010 du réalisé et des prévisions concernant la croissance du PIB dont nous voyons qu'à partir de 2018/2019 nous sommes sur une tendance de croissance située proche de 1,5 %. À côté, vous avez la courbe concernant l'inflation qui elle aussi est maîtrisée, qui suit d'ailleurs assez nettement la courbe de la croissance telle que nous la voyons à côté, ce qui montre bien une corrélation entre les deux et qui montre que là nous sommes sur une tendance aux alentours de 1 % d'inflation. Dans ce contexte, la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 qui nous intéresse particulièrement au titre des collectivités locales et singulièrement de la Ville de Pessac. Vous le savez, il a été décidé par le gouvernement de limiter ou le temps de la limitation des dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales et de limiter cette tendance à 1,2 % d'évolution annuelle et de l'imposer à un certain nombre de collectivités, notamment les plus importantes et la totalité*

des régions, des départements, mais également les intercommunalités les plus importantes et les communes dont l'assiette de dépense est supérieure à 60 millions d'euros en 2017. Cela n'est pas le cas de la Ville de Pessac puisque nous sommes sur une base qui sert justement à voir si cette obligation s'applique à la collectivité, une base de 49 millions d'euros, ce qui montre que nous sommes assez en deçà de ce seuil-là et qui nous laisse la possibilité de contractualiser ou non. Après en avoir largement débattu au sein de la municipalité, nous n'avons pas souhaité contractualiser à ce stade. Pour autant, nous le verrons lors du compte administratif, mais ce sera l'année prochaine, c'est conforme à ce que nous avons fait jusqu'à présent, nous serons en deçà de ce 1,2 %, mais nous n'avons pas d'intérêt particulier à le faire. Concernant le deuxième cadre qui est imposé par la loi de programmation des finances publiques, c'est limiter la capacité de désendettement à 12 ans d'épargne brute, nous sommes à peu près à 2 ans, ce qui montre que nous sommes dans une santé financière aussi excellente et qui montre que nous n'avons pas non plus à passer sous les fourches caudines d'une contractualisation avec l'État. Pour autant, nous n'avons pas à nous affranchir bien sûr des règles de saine gestion. Dans ce contexte, je tiens bien sûr à ensuite détailler les différentes dotations, notamment les dotations de l'État. Juste avant d'aborder cet aspect des dotations de l'État, redire un mot sur la réforme majeure de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation qui est promise à l'horizon 2023 pour la totalité des foyers fiscaux, sachant qu'il y a deux étapes : 80 % les moins aisés qui seront totalement exonérés dès cette année et les 20 % restants progressivement d'ici l'année 2023. Tout cela va se faire avec ce que l'on appelle un dégrèvement. Dans un premier temps, c'est le dégrèvement pour la collectivité concernée, c'est-à-dire une compensation à l'euro près de ce que la collectivité aurait dû toucher sans que les Pessacais en l'occurrence l'aient payé. C'est l'État qui se substitue aux Pessacais après un calcul qui est en tous points conforme à ce qui aurait été fait si l'ensemble des Pessacais avaient continué de payer la taxe d'habitation. Deuxième élément, une fois que tous les ménages auront été exonérés, exemptés de cet impôt-là, c'est la substitution d'une ressource fiscale à une autre. La taxe d'habitation aura vécu. Qu'est-ce qui va la remplacer ? Il est prévu que ce soit le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la partie départementale, élément fiscal dont les départements seront privés et qui sera transmis à l'ensemble des collectivités, notamment des communes bénéficiaires. J'y vois là pour moi un élément de grande clarification parce qu'il m'est arrivé à plusieurs reprises de dire que la Ville de Pessac n'avait pas augmenté les taux d'imposition et certains m'avaient dit, notamment il y a deux ou trois ans qu'ils ne comprenaient pas pour quelle raison la taxe foncière avait pour elles augmenté. Tout simplement parce que c'était la part départementale qui avait été augmentée et considérablement d'ailleurs à l'époque puisque nous étions à plus de 9 %, il me semble, sur une année. Désormais, nous serons clairement identifiés comme seuls responsables de ce qui touchera la taxe foncière sur les propriétés bâties. En revanche, il n'est pas certain qu'il y ait et nous sommes même certains du contraire en ce qui concerne Pessac qu'une correspondance entre ce que nous perdrons d'un côté la taxe d'habitation et ce que nous gagnerons de l'autre, c'est-à-dire la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il y aura donc là un mécanisme avec un coefficient correcteur qui prendra en considération cette différence pour qu'il y ait une compensation par l'État dont les mécanismes sont encore à préciser. Donc, j'en viens aux dotations de l'État. Dotations de l'État dont vous savez qu'elles ont baissé depuis le début de la mandature puisque c'est le gouvernement Hollande qui avait décidé cette baisse, baisse qui a été interrompue par l'actuel gouvernement puisqu'à partir de 2017 il n'y a pas eu de baisse complémentaire, mais si nous faisons le cumul de ce manque à gagner depuis 2013, donc depuis l'exercice 2014 et jusqu'à l'exercice 2020, sur la durée totale de la mandature, ce sont plus de 20 millions d'euros, je le rappelle, qui auront manqué dans les caisses de la Ville de Pessac au bénéfice des Pessacais. Dans ce cadre-là, sur l'année à venir 2020 par rapport à l'année 2019, il n'y aura pas de modification substantielle puisqu'il y aura une légère baisse de la dotation forfaitaire qui sera compensée par une légère hausse à due proportion de la dotation de solidarité urbaine dont nous sommes encore bénéficiaires, le tout pour un total des dotations de

l'État qui s'établira à 7,5 millions d'euros exactement comme en 2019 selon les prévisions qui ont été faites. Les produits de la fiscalité, je ne reviens pas sur ce que je viens d'expliquer. Nous pouvons continuer encore à calculer comme nous le faisons traditionnellement. Nous multiplions les bases aussi bien pour la taxe d'habitation que pour le foncier sur les propriétés bâties par le taux que nous votons en Conseil Municipal. Ces taux qui, je le rappelle, n'ont pas bougé depuis la fin de mandature précédente et qui rapporteraient selon toute vraisemblance entre 45 et 46 millions d'euros en 2020, 45,5 millions d'euros étant l'hypothèse médiane sur laquelle nous avons fondé nos calculs. Les droits de mutation sont estimés de manière prudente à 3 millions d'euros pour l'année 2020 puisque nous sommes depuis maintenant quelques années sur des montants de droits de mutation qui sont assez élevés et là nous ne sommes pas dans la marge haute, nous sommes dans une marge prudente. La dotation de solidarité urbaine ensuite, elle est considérée comme stable. Elle avait légèrement progressé en 2019, elle maintiendra ce niveau en 2020 pour s'établir à 2,8 millions d'euros. Dans ce cadre-là, les autres sources de recettes sont notamment le produit des services rendus à la population, du moins les services qui sont tarifés. Je rappelle qu'il n'y aura pas en 2020 pour la troisième année consécutive d'augmentation des tarifs. Cela vaut aussi bien pour les accueils périscolaires que pour les centres de loisirs, pour l'ensemble des droits de stationnement et de redevance d'occupation du domaine public ou pour la vente de billets divers, notamment culturels que nous sommes amenés à produire dans le cadre de notre activité. Donc, les progressions de recettes sont exclusivement liées à la forte progression de la fréquentation de ces services publics ou de ces activités de services publics que nous proposons aux Pessacais, ce qui montre là aussi à la fois le besoin, mais également le succès de tout ce que nous offrons, également le périmètre qui augmente sans cesse des services publics que nous proposons puisque là depuis le début de la mandature, nous n'avons cessé d'étendre le périmètre des services publics offerts à la population pessacaise et donc le produit de recettes très logiquement s'établit en prévisionnel à 3,4 millions d'euros en 2020 là où nous avons inscrit au BP en 2019 3,2 millions d'euros. Toujours au chapitre des recettes, les subventions de fonctionnement perçues, nous tablons là aussi sur une très grande stabilité. Les manifestations ou les événements ou les actions que déploie la Ville de Pessac seront stables par rapport à ce qui a été réalisé en 2019 et nous pensons que nos subventionneurs traditionnels seront également au rendez-vous du fait du maintien de règlements d'intervention ou de règles d'attribution que ce soit les allocations familiales ou que ce soit la Région, notamment en ce qui concerne les structures urbaines, culturelles, ou que ce soit l'État bien sûr pour les contrats aidés ou les aides au recensement ou les aides dans le cadre des missions régaliennes que nous sommes amenés à faire notamment pour l'établissement des passeports biométriques. Ce sont autant de compensations de subventions pour des éléments qui par ailleurs nous sont demandées et que les communes exécutent traditionnellement pour le compte de l'État. Nous tablons également sur un maintien de tout ce qui concerne le mécénat ou le sponsoring pour les différentes manifestations que nous déployons. C'est une recette au global qui est évaluée au même montant que ce que nous avons enregistré sur 2019, c'est-à-dire 1,1 million d'euros. En synthèse, les recettes de gestion s'établiraient en 2020 à pas tout à fait 68 millions d'euros, c'est-à-dire en progression d'un peu plus de 1 million par rapport à ce qui avait été inscrit en 2019 avec l'ensemble des éléments que j'ai été amené à présenter. Progression donc de 2 %. Passons maintenant du côté des charges. Les charges d'abord à caractère général. Tout d'abord, je parlais au niveau des recettes de la diversité du succès de l'offre des services donc qui font l'objet d'une tarification, mais la diversité de l'offre est bien plus large puisqu'il y a toute une série de services qui ne sont pas tarifés et qui sont payés par l'impôt et qui sont offerts gratuitement aux Pessacais, enfin gratuitement du moins qui ne sont pas payés directement par une tarification puisque ce sont toujours les impôts qui payent l'ensemble de ces services publics. Cela va évidemment de l'offre de service scolaire ou extrascolaire, l'agenda des solutions durables dont nous avons parlé et la transition écologique, l'entretien des bâtiments et la mise en gestion de nouveaux sites. Lorsque nous mettons à la disposition des Pessacais de

nouveaux sites, il faut ensuite les exploiter. Il faut les chauffer bien sûr, il faut les entretenir, mais il faut également mettre du personnel ou des moyens pour pouvoir les utiliser dans de bonnes conditions et encadrer l'utilisation de ces différents équipements qui sont mis à disposition des Pessacais. Ce sont également des mesures que nous souhaitons réaliser dans le cadre de notre opération Pessac sans plastique à travers notamment l'écoconnextionalité d'un certain nombre de subventions que nous serons amenés à voter pour les associations. C'est le renforcement des moyens de la police municipale qui est également envisagé. Cela fait partie des mesures qui sont réclamées par les Pessacais et cela fait partie des mesures qui semblent aujourd'hui indispensables dans toute politique de sécurisation et de tranquillisation de la vie municipale. C'est également toujours une progression de la restauration scolaire et de la qualité de cette restauration qui doit être envisagée. Nous n'en sommes pas encore à la réflexion sur la fin de la délégation de service public telle que nous la connaissons aujourd'hui parce que ce soir, je le rappelle, c'est un contrat de 10 ans qui a été passé, qui a commencé en 2012 et qui s'achèvera en 2022. Mais il y a des ajustements qui sont réalisés et il n'y a ne serait-ce qu'une augmentation de la fréquentation de ces restaurations scolaires systématiquement. Je rappelle que le menu végétarien a coûté plus d'argent au contribuable pessacais puisque la qualité sur laquelle nous avons voulu tabler fait que les aliments qui ne sont pas des aliments carnés par leur qualité sont plus chers, en tout cas nous sont facturés plus cher que les aliments carnés auxquels ils se substituent. C'est également le développement de la collecte des déchets verts en porte-à-porte qui connaît un succès qui ne se dément pas. Nous ne savons pas d'ailleurs où nous allons nous arrêter parce que nous sommes obligés constamment d'augmenter la voilure, pas simplement de mettre en bacs comme nous l'avons fait jusqu'à présent, mais également d'augmenter le nombre d'équipes qui sont en charge de la collecte. C'est un doublement des équipes pour pouvoir répondre à la totalité de la demande des Pessacais montrant que le besoin était bien réel et aujourd'hui est correctement rempli. C'est également l'ouverture et le fonctionnement des équipements sportifs. Je parlais tout à l'heure des équipements en général, les équipements sportifs en font évidemment partie et puis c'est le programme d'animation, les diversifications de l'offre culturelle, l'ouverture du Royal qui a également produit un certain nombre de coûts. C'est cet ensemble qui doit être pris en compte dans le chapitre 11 et donc dans les différents éléments qui seront à prendre en compte dans l'établissement du budget primitif 2020. Nous tablons sur une légère progression parce que nous essayons bien sûr de maîtriser tout cela par des économies chaque fois que cela est possible sans évidemment rogner ni sur la qualité ni sur la diversité ou le volume du service qui est proposé. Nous passerions de 11,6 millions d'euros prévus au BP 2019, 11,7 millions d'euros au BP 2020 pour ces charges à caractère général. La masse salariale ensuite, c'est une poursuite de la maîtrise de la masse salariale, mais tout en tenant compte évidemment d'un certain nombre de décisions qui ont d'ores et déjà été prises et celle notamment qui a été votée lors du dernier Conseil Municipal à l'unanimité, c'est le renchérissement du taux horaire versé aux animateurs vacataires. Ce sont des éléments qui effectivement ont été considérablement revalorisés et si en 2019 nous n'en verrons qu'une partie, c'est en 2020 que la prise en compte de l'année pleine sera réalisée. Cette stabilisation de la masse salariale est apparente, mais n'est qu'apparente au niveau des BP puisque le BP 2019 tablait sur 29,3 millions d'euros, et nous prévoyons la même somme pour le BP 2020. Sauf que dans les projections que nous faisons aujourd'hui sur la consommation des crédits de la masse salariale, nous tablons sur une consommation de 97,2 %. Si nous tablons sur cette consommation, cela veut dire qu'en maintenant le montant, nous tablons sur une augmentation de +2,5 %, presque 3 % de cette masse salariale pour tenir compte de ce que j'ai dit, mais également pour tenir compte de la nécessaire promotion des agents dont les décisions sont prises en fin d'année, mais qui s'appliquent sur l'année qui suit. Cela fait également partie des éléments qui sont nécessaires pour maintenir une motivation et une dynamique au sein de nos équipes municipales. C'est ainsi que nous le voyons depuis le début du mandat et que nous continuons de le faire, dont les efforts ne se feront pas au détriment ni des promotions ni

de la prise en compte des conditions de vie et des conditions salariales de nos agents. L'attribution de compensation, c'est et je vous le rappelle la somme globalement qui est transférée à Bordeaux Métropole pour tenir compte de la mutualisation qui est régulièrement en débat dans cette assemblée. Nous avons donc l'ensemble des éléments que je ne le relis pas puisque vous les connaissez aussi bien que moi, éléments que nous avons transférés à la Métropole. Nous avons mutualisé avec la Métropole. Donc, très légère augmentation de cette attribution de compensation exclusivement liée à la révision des niveaux de services qui a été proposée en 2019. C'est la seconde équipe de collecte des déchets verts dont je parlais. C'est l'arrosage des arbres que nous souhaitons faire en régie plutôt que de le faire faire par des contrats qui malheureusement ne donnent pas satisfaction. Je parle des arbres nouvellement plantés. Jusqu'à leur 5^{ème} anniversaire, il convient de les arroser régulièrement et malheureusement nous n'allons pas vers des étés qui seraient moins secs et nous dispenseraient de cet arrosage. C'est la gestion des espaces verts du Bourgaillh qui effectivement a été augmentée et c'est le transfert de compétences sur le projet de rénovation urbaine de Saige dont nous espérons qu'il deviendra ANRU un jour, pour lequel nous avons établi un protocole de fonctionnement avec Bordeaux Métropole et nous allons bénéficier à la fois de la proximité de la connaissance de nos services et de nos élus pour ce projet-là tout en tenant compte évidemment de l'expertise qui a été développée sur Bordeaux Métropole, d'où cette mutualisation. Mutualisation qui a pour objet ce projet-là qui va durer, nous allons dire, une dizaine d'années et qui donc est réversible. C'est-à-dire que dans 10 ans, nous récupérerons les moyens que nous aurons mis en commun avec Bordeaux Métropole.

Nous tablons sur des recettes d'investissement qui sont forcément très limitées puisque tant que nous n'avons pas terminé l'exercice, évidemment nous ne pouvons pas encore compter sur l'affectation de l'excédent et l'affectation du résultat forcément excédentaire à l'investissement. Donc, nous aurons des chiffres qui sont évidemment très rapidement réactualisés lorsque le compte administratif aura été adopté et qui sera l'objet du premier budget supplémentaire. Donc, zéro emprunt, nous pouvons le mentionner. Nous tablons sur des produits de cessions très faibles à hauteur de 300 000 euros, des subventions d'investissement à hauteur de 600 000 euros et des dotations ou le FCTVA qui reprend la dynamique d'investissement qui a été faite l'année précédente ou les années précédentes puisque c'est une fraction qui nous est rendue sur ce que nous avons déjà versé au titre des investissements des années précédentes. Nous arrivons à un chiffre alors qu'il n'est pas très significatif à ce stade évidemment qui est de 4,3 millions d'euros de recettes d'investissement et que nous pouvons difficilement comparer avec 2019, mais qui en tout cas montre qu'il n'est pas prévu de recours à l'emprunt à ce stade. En fonction aussi de l'absence à ce stade d'affectation de résultat, pour là aussi laisser une totale liberté de manœuvre sur le sujet pour l'équipe municipale issue des urnes en mars prochain. Les subventions d'équipement pour expliquer un petit peu quels sont les différents contributeurs. Nous avons donc Bordeaux Métropole, la Région, l'État, l'Europe, voire le Département, alors là nous sommes sur 600 000 euros, cela reste assez faible, mais qui peuvent contribuer aux différentes subventions d'investissement à ce stade-là. Je ne vais pas plus loin parce que ce n'est pas très significatif encore.

Les dépenses d'équipements elles sont un peu plus élevées forcément. Là, c'est la poursuite des politiques d'investissements qui ont été menées dont je rappelle que sur 2019 nous tablons sur près de 19 millions d'euros d'investissement. Sur 2020, nous ne prenons simplement que la suite de ce qui a été lancé, donc les autorisations de programmes qui sont détaillées sur cette diapositive. Nous avons pris 10 millions d'euros, 9,7 millions d'euros en l'occurrence avec l'autorisation de programme sur les maisons municipales et les bâtiments administratifs pour 200 000 euros, l'attribution de compensation évidemment à Bordeaux Métropole en investissement cette fois-ci pour 1 million d'euros, l'autorisation de programme pour la Villa Clément V de 400 000 euros, pour la salle Roger Vincent 2 de 700 000 euros, la rénovation écoles – ce que nous retrouvons année après année – pour 1,1 million d'euros. La suite d'une autorisation de programme pour le groupe scolaire Jean Cordier pour 3,4 millions d'euros. Tout ce qui

concerne l'éclairage public et la maintenance pour 400 000 euros, différents travaux et équipements sportifs pour 400 000 euros. Là-aussi, les aménagements extérieurs, sportifs et de loisirs pour 400 000 euros. Donc, pour tout cela, pour juste citer quelques opérations qui sont prévues, c'est bien sûr la fin des travaux ou le paiement en tout cas de la fin des travaux sur le Royal puisque le Royal a déjà été livré. C'est la fin du paiement. Vous savez, nous payons toujours avec un petit peu de retard par rapport à la fin des travaux. C'est normal. La Villa Clément V qui sera livrée en tout début d'année 2020 pour 400 000 euros et puis quelques nouvelles AP qui arriveront pour les travaux qui sont indispensables sur les belvédères du Bourgailh dont il faut savoir qu'ils ne sont pas éternels et qu'ils demandent des travaux de réfection réguliers et importants et que c'est extrêmement coûteux. Ce sont évidemment les pelouses synthétiques pour le stade de Saige, le stade de Bellegrave, et puis c'est l'aménagement du Parc des Arrestieux qui est également lancé. Il faut s'en tenir simplement à ce qui est lancé, je dirais encore une fois pour maintenir des marges pour l'équipe suivante, quelle qu'elle soit. Les dépenses financières d'investissement, c'est le remboursement de dettes classiques. Nous devrions rembourser 1,2 million d'euros en 2020 là où nous avons remboursé 1,4 million d'euros là-aussi cette année, ce qui montre là aussi qu'il y a une diminution puisqu'il y a moins de dettes et puis comme nous ne réamorçons pas la dette, il est normal que progressivement nous remboursions moins en capital. En conclusion de ce rapport d'orientations budgétaires, c'est un budget qui doit permettre de dégager des marges de manœuvre pour le futur conseil municipal, qui témoigne d'efforts de gestion et d'économies. Nous en avons fait la démonstration depuis le début de ce mandat, en tout cas depuis l'année 2016 qui constitue un vrai tournant, ainsi d'ailleurs que cela avait été remarqué au moment de l'examen des comptes par la Chambre Régionale des Comptes avec une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement. Je rappelle que sur les trois derniers comptes administratifs, à 100 000 euros près, en plus à la baisse, nous avons montré un strict maintien de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons également de nouveaux services proposés aux Pessacais, je ne reviens pas dessus, nous en avons parlé, qui continuent évidemment de se déployer et qui pour certains ont des effets en année pleine qui seront à attendre sur l'année 2020, notamment pour tout ce qui est accueil périscolaire ou la collecte renforcée des déchets verts. C'est également l'amplification de l'axe en matière sociale et de lutte contre l'isolement social. Nous avons là aussi sur les subventions qui sont données au CCAS le maintien d'une subvention à 5,2 millions d'euros. Je ne l'ai pas mentionné, c'est pour cela que je le fais à ce stade. L'évolution des recettes permettra de consolider l'épargne communale. Vous savez que l'épargne d'aujourd'hui, ce sont les investissements de demain. Donc, nous avons l'impérieuse nécessité de pouvoir contenir nos dépenses de fonctionnement de manière à dégager des excédents qui eux-mêmes sont affectés à l'investissement. C'est également le fait, je le rappelle, de ne pas envisager de recours à l'emprunt en 2020 ni d'augmentation du taux des impôts parce que je ne l'ai peut-être pas dit, mais c'est également quelque chose sur lequel nous serons appelés à voter en décembre. Pour le coup, c'est la seule limitation qu'il y aura à l'équipe municipale future. C'est-à-dire que lorsqu'à partir du moment où nous aurons voté le maintien des taux d'imposition, en 2020 cela s'imposera à l'équipe municipale quelle qu'elle soit et c'est la seule chose sur laquelle nous aurons à ce stade et avant les élections une faculté de blocage en quelque sorte. Voilà pour montrer que nous sommes dans un budget qui est très contenu, qui est très maîtrisé et qui permet d'avoir des marges de manœuvre. Là où nous avons voté un budget primitif en 2019 tout consolidé à 95 millions d'euros, pour 2020, nous serons sur une perspective à un peu plus de 80 millions d'euros ou 81 millions d'euros, ce qui montre bien que nous laissons une possibilité de déploiement de plus de 10 millions, entre 10 et 15 millions d'euros qui seront disponibles pour la future équipe municipale, notamment en investissement, un peu en fonctionnement, mais surtout en investissement pour permettre la réalisation de différents programmes que les différents candidats ne manqueront pas de proposer aux Pessacais. Je suis très fier de ce projet de budget parce que je trouve que c'est un exercice de transparence et de respect démocratique tout à fait exemplaire. J'espère que vous me suivrez au moins dans cette

appréciation-là. Maintenant, je mets au débat ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « Ce débat d'orientations budgétaires pour 2020 se déroule pendant que le Parlement continue lui-même à débattre du projet de loi de finances présenté par le gouvernement puisque le calendrier va jusqu'en décembre pour le Parlement. Le législateur a voulu faire de ce moment un temps fort démocratique pendant lequel la majorité municipale donne les éléments qui vont permettre aux conseillers municipaux et aux habitants d'être informés des grands équilibres budgétaires, de connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité, de connaître les orientations financières et budgétaires pour assurer la réalisation de ces choix. À Pessac, ces moments démocratiques rencontrent une limite. Certes, votre majorité municipale respecte la loi, mais pas vraiment son esprit. Le rapport d'orientations a été envoyé dans le délai réglementaire, mais il y a seulement 8 à 10 jours maximum. Est-ce bien raisonnable pour permettre à tous les élus y compris ceux de l'opposition de travailler sur la présentation des choix stratégiques de notre ville ? Que dire de la possibilité d'échange avec la population pour reprendre l'idée d'un temps fort démocratique ? Je vous avais déjà cité des exemples inspirants comme celui de Grenoble qui organise des rencontres avec les citoyens en amont du budget et il est vrai que le Maire écologiste a trouvé une ville endettée, ce qui est le contraire de votre situation et cette absence de marge de manœuvre l'a sans doute vertueusement poussé à déployer beaucoup d'explications lors de nombreuses réunions publiques. Nous aurions préféré quoi qu'il en soit que le débat aussi à Pessac s'inscrive dans une démarche de co-construction et de démocratie participative. Ne doutons pas qu'il en sera ainsi du prochain puisque ce soir tout le monde forme des vœux pour la prochaine mandature.

L'an dernier, le projet de loi de finances avait été bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance annuelle entre 2019 et 2022 de 1,7 %. Désormais, le gouvernement estime que la croissance 2019 sera limitée à 1,4 % et pour 2020 le gouvernement table à nouveau sur un ralentissement de la croissance à 1,3 %. La vision économique reposant sur cette croyance en une croissance qui globalement va sans cesse progresser et toujours plus progresser montre au contraire clairement ses limites. C'est cette croyance en une croissance productiviste infinie qui est destructrice de notre cadre de vie, qui épuise les ressources qui elles sont tout à fait finies de notre planète et pour faire face à cet épuisement des ressources, à la disparition de nombreuses espèces animales, aux menaces qui pèsent actuellement sur notre propre espèce, il faut véritablement une rupture écologique et solidaire. Ce n'est pas en faisant de la baisse de la dépense publique une espèce de dogme qu'il sera possible d'engager cette rupture. La dépense publique n'est pas une charge, elle est un investissement dans les femmes et les hommes qui portent le service public et dans les nouvelles formes de construction de la société. Pour relever ce défi de la rupture écologique et solidaire, il est nécessaire d'être ambitieux. Sinon, vous en conviendrez, ce n'est que de l'écologie de façade ou de l'écologie de discours. Notre Président de la République dont certains, voire peut-être plusieurs, vont se réclamer pendant les municipales maîtrise bien cet art du discours. Mais dans les faits, comment le Président de la République peut-il être crédible quand il décide de faire peser en 2020 la quasi-totalité de sa volonté de suppression d'emplois publics sur ceux du ministère de la Transition écologique ? Tout de même, près de 1 100 postes supprimés sur 60 000 existants. La suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % de Français les plus aisés prive aussi l'État d'environ 7 milliards d'euros de marge de manœuvre financière si l'on en croit l'estimation faite par un député anciennement en marche Matthieu ORPHELIN qui est revenu depuis sur les positions de Nicolas HULOT. Donc, comment peut-on transformer la ville de façon plus écologique, plus solidaire tout en gardant une gestion à l'ancienne, ce qui est un petit peu la démonstration qui vient d'être faite ? Est-il sain de ne pas vouloir dépenser alors que les besoins sont partout, même à Pessac ? Notre commune à la capacité d'investir et d'investir durablement. Pourquoi se vanter d'un endettement à 2 ans alors que la loi permet jusqu'à 12 ans ? Mais nous ne sommes pas obligés d'aller jusqu'à 12 ans. De 2 à 12, admettez qu'il

y a une importante marge. Pourquoi se vanter d'un aussi faible endettement alors qu'il y a une urgence à agir et que les taux d'emprunt sont plus bas ? Notre commune a les moyens d'accompagner les plus fragiles dont les conditions de vie, pour certains, pour plusieurs, s'aggravent ? Comment dans ce contexte peut-on justifier une stabilisation du soutien au CCAS ? En 2016, c'était moins de 5 millions d'euros (4,88). En 2017, la subvention avait baissé parce qu'il y avait un excédent qui était utilisé par le CCAS pour équilibrer son budget. 2018, c'était presque en dessous de 5 millions d'euros, 2019/2020 vont être juste au-dessus. Est-on à la hauteur de ce qui est nécessaire ? Il est essentiel de changer d'ambition et d'avoir une nouvelle grille de lecture. Ces orientations pour le budget 2020 ne paraissent pas à la hauteur de Pessac ni de l'urgence écologique qui s'impose à nous. Le budget, comme il est écrit dans le rapport, est établi dans l'attente de l'installation d'un nouveau conseil et M. le Maire, vous avez fait vous-même plusieurs allusions à cette future installation d'un nouveau conseil. Ne doutons pas que les Pessacais sauront faire le choix d'un nouveau Conseil ambitieux ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Ce débat d'orientations budgétaires est un peu singulier, vous l'avez largement évoqué, car il précède l'élection municipale et prend en compte ce paramètre. Si nous nous attardons sur le fond du document, nous constatons que la prudence liée à la période préélectorale n'empêche pas quelques envolées partisans au risque de tordre quelque peu la réalité. Je cite en page 4 que l'État confirme le soutien massif aux collectivités locales. Il s'agit simplement d'un contresens lorsque nous la mettons en regard avec les passages du texte sur la stagnation des concours. Nous pouvons lire en page 5 la stabilité des concours de l'État aux collectivités locales ou en page 7 la lecture des tableaux de dotations, j'y reviendrai. Nous pourrions aussi parler sur le contexte plus national des injonctions quelque peu paradoxales sur la réduction du désendettement des collectivités locales.*

La réduction de la dette des collectivités paraît quelque peu saugrenue de la part de l'État compte tenu des finances publiques locales versus nationales qui démontrent que la bonne gestion est plutôt de mise au niveau des collectivités locales. Évidemment, sur cette question du concours financier, vous n'avez pas manqué d'évoquer en cumulant les chiffres, en les rassemblant, la baisse des dotations de l'État sous le précédent quinquennat. Force est de constater que comparaison n'est pas raison puisqu'en 2012 l'état des finances publiques était particulièrement dégradé, que l'effort de désendettement à cette époque était certainement très différent. Alors, ce sont plutôt les journalistes qui ont des marronniers. En Conseil Municipal, nous avons toujours ce petit point de rappel sur le précédent quinquennat. Nous voyons que nous sommes fidèles en cela au précédent débat budgétaire. Il faut aussi voir par rapport à ces différences de contexte que nous sommes aussi aujourd'hui dans une période très différente par rapport au niveau des taux. La question de l'endettement a été évoquée, il faut savoir et je pense que certains ici le savent que le niveau des taux permet au gouvernement au titre de 2019 d'économiser 5 milliards d'euros juste sur ces questions sur la charge de la dette et près de 3 milliards d'euros sur l'année prochaine. Cela fait 8 milliards d'euros d'économie simplement sur le fait que les prévisions évaluaient les taux à un niveau supérieur à ce qu'ils ne sont aujourd'hui. 8 milliards d'euros, c'est colossal. Pour donner un peu une comparaison, c'est le montant du plan pauvreté qui a été annoncé par le Président de la République en son temps. Ces variations de taux sont majeures et elles posent la question à très juste titre et vous l'avez laissée ouverte, Monsieur le Maire, et je vous en remercie, de la question du recours à l'emprunt dans cette période assez exceptionnelle et nous avons d'ailleurs apporté notre soutien si tant est qu'il ait été nécessaire au retraitement de la dette lorsque la possibilité s'est présentée à vous. Une dette qu'il faut rappeler et je le fais assez régulièrement et nous le faisons avec mes collègues qui était extrêmement faible à Pessac. C'est vrai que c'était une singularité. Beaucoup de communes lorsqu'elles basculent se retrouvent face à des endettements ou des situations financières très dégradées. Ce n'est pas le cas à Pessac, même si vous avez tenté par quelques subterfuges de le démontrer. Je ne ferai pas référence à nouveau à l'audit financier, mais globalement la situation financière était extrêmement saine, ce qui permettait de dégager des marges de

manœuvre telles que vous l'esquissez dans votre conclusion, en tout cas d'avoir des marges de manœuvre et de pouvoir réaliser des choses de façon assez concrète. Je crois qu'il faut aussi prendre en considération les questions liées aux crises sociales, liées aux revendications qui sont celles de certains services publics : les pompiers, les aides-soignants, qui démontrent le niveau de tension dans certains secteurs d'activité. Pour les pompiers, dans une certaine mesure, la question se pose pour Pessac, beaucoup moins sur la question des aides-soignantes, mais nous voyons qu'il y a des besoins de consolidation des amortisseurs sociaux qui ont permis à la France de résister assez fortement à la crise qui font que demain le niveau d'intervention des collectivités locales va aussi se poser en cela. L'exemple du SDIS peut se poser. Il y a des tensions très fortes et je crois qu'il faut entendre cela. Vous avez évoqué la question de la suppression de la taxe d'habitation. Nombreuses sont les associations d'élus à avoir fortement critiqué cette décision. Nous avons au sein de notre groupe des nuances sur ce sujet-là. Moi, à titre personnel, je considère que cet impôt portait des injustices majeures et donc sa suppression pouvait constituer une évolution positive. Pour autant, ce qui est en train de s'esquisser, ce jeu de dominos qui est en train de se jouer, qui ferait glisser la part départementale de la taxe foncière propriétés bâties vers les communes ne me semblent pas être une évolution positive. Concrètement, à Pessac, le taux départemental est bien moins élevé que le taux communal même s'il a augmenté à un moment donné. Vous l'avez à très juste titre rappelé, mais je ne sais pas aujourd'hui si l'opération sera rentable pour la ville. Vous avez parlé d'un coefficient correcteur, j'attends de voir si ces niveaux de compensation seront faits à l'euro près. Il y a eu un historique des transferts de charges, des décentralisations qui démontrent que les attentes n'ont pas toujours été respectées considérant ces éléments-là. Pour le Conseil Départemental, pardonnez-moi cette incise, c'est une autonomie qui est fortement grevée et qui pénalisera la collectivité dans sa capacité à agir alors qu'au dernier recensement, l'évolution de population en Gironde est de +24 000 habitants. Nous avons mathématiquement des besoins supplémentaires qui se font jour et vous avez évoqué cette question du Pacte Cahors de la contractualisation. C'est un peu un jeu de dupe et je vous rejoins sur le fait de ne pas l'avoir signé de façon volontariste puisque cette évolution de population par exemple n'est pas prise en considération pour mesurer l'évolution des dépenses. C'est quelque chose qui est quand même assez inique. Si nous en revenons aux finances pessacaises, ce que nous enseigne ce DOB, il est de différentes natures. Nous avons les bons ratios d'endettement qui sont évoqués en page 5. Ils étaient déjà obtenus en 2014, je l'ai évoqué. Les ressources de fonctionnement, nous avons la hausse des bases des impôts directs qui est de 2 %, base physique à 1,2, coefficient 0,8. Alors, cela permet d'amortir la stagnation des recettes non fiscales. Nous avons une hausse globale des recettes réelles de fonctionnement de 1 %. Nous avons parlé des recettes issues des services publics qui font l'objet d'une tarification de la Ville. Vous avez parlé de l'attractivité, etc. Je dis aussi très concrètement que beaucoup de gens n'ont pas d'autre choix que d'avoir recours à ces services, notamment dans le périscolaire. Nous pouvons multiplier les raisons : le temps de trajet domicile-travail qui malheureusement s'allonge lié aux embouteillages, le fait que les personnes vivent de plus en plus loin des modes de garde familiaux que sont les grands-parents, etc., etc. Il y a une réalité aussi, cette évolution des recettes est liée à un besoin réel. Ce n'est pas uniquement l'attractivité des services, c'est qu'aussi parfois les gens n'ont pas le choix de faire autrement. Tout simplement, il faut avoir la lucidité de le reconnaître. Sur les dépenses de personnel, la stagnation prévue à environ 29 millions d'euros signifie que les améliorations de rémunération seront compensées. Vous avez expliqué qu'il y a une évolution de 3 % liée au taux d'exécution. Dont acte. Là-dessus, nous n'avons pas beaucoup d'information malgré tout dans le document d'orientations budgétaires qui nous permettent de juger assez finement de ces évolutions. Nous avons une baisse qui n'était pas présentée dans le DOB de la contribution des cotisations liées à la mutuelle. J'avoue que là-dessus, cela mériterait peut-être quelques petites précisions. Idem, c'est une demande que nous avons formulée à plusieurs reprises sur l'évolution globale des subventions aux associations. Nous avons un chiffre sur le CCAS, mais nous n'avons pas un

chiffre consolidé sur les associations. C'est un peu dommage pour la lisibilité, mais ce n'est pas non plus extrêmement grave, mais en tout cas cela ferait gagner du temps pour consolider les données. Sur les dépenses d'investissement, il y a certainement une coquille qui s'est glissée dans le DOB, puisque le chiffre de 16 millions d'euros a été avancé. Initialement, mon intervention venait aussi un petit peu en demande d'explication parce que l'agrégation des données ne permettait pas d'arriver à ce chiffre et dans les diapositives que vous nous avez présentées, nous avons un chiffre de 9,7 millions qui semble plus cohérent en fait par rapport à l'agrégat des données. C'est un peu dommage que nous ayons une présentation lors de ce diaporama qui ne corresponde pas aux chiffres qui sont énoncés sur les dépenses d'investissement. Les coquilles peuvent arriver, je pense qu'il s'agit d'un malheureux copier-coller, mais c'est regrettable néanmoins. Sur l'absence d'emprunt, j'ai évoqué ce sujet. C'est discutable, mais vous laissez latitude à votre successeur pour éventuellement avoir recours à l'emprunt parce que les taux sont, je le redis, exceptionnellement bas. Je ne reviendrai pas sur le financement de l'investissement avec ce décalage entre les 16 millions d'euros. Nous disposons au final d'un document qui est un peu frustrant aussi bien pour nous que pour vous. Pour nous, car des questions demeurent, je les ai évoquées. Pour vous, parce que vous avez envie de dire tout le bien que vous pensez du gouvernement pour des contingences politiques au risque de tomber dans le manque de mesures. Le coût du soutien massif, je suis désolé, c'est peut-être un peu excessif pour des dotations qui évoluent de 2017 à 2020 de façon négative, de façon marginale certes, 300 000 euros de dotations en moins. Pour un soutien massif, j'ai connu mieux. Vous avez envie de présenter de jolis chiffres sur Pessac aussi, notamment sur l'investissement, ce qui fait que peut-être il y a une coquille sur le DOB avec un chiffre à 16 millions d'euros qui nous est présenté. Je peux vous le montrer, il n'y a aucun souci par rapport à cela. Mais sans le démontrer puisque vous faites preuve d'une certaine prudence pour ne pas apparaître peut-être trop certain ou en tout cas de la suite. Vous en avez parlé dans le début de votre intervention. En tout cas, sur les marges de manœuvre, je crois qu'il faut aussi rappeler que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait évoqué également l'évolution des dépenses contraintes.

Là, il y a une contradiction par rapport à ce don que vous faites à celle ou celui qui vous succédera. Ce n'est pas aussi idyllique que cela le tableau que vous dressez. Donc, l'exercice d'équilibriste n'est pas totalement réussi à notre avis et mars 2020 éclairera, et je crois que nous pouvons tous nous retrouver sur cette affirmation, certainement plus l'avenir de la commune que ce débat d'orientations budgétaires. ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SARRAT** qui déclare : « Tout d'abord je vous prie de m'excuser, j'ai la voix cassée. Les premiers frimas de l'hiver sont là. J'espère que vous allez m'entendre. C'est dans un climat économique international difficile que se dessine un Brexit dur depuis l'arrivée de Boris JOHNSON. La guerre commerciale lancée par TRUMP entre les États-Unis et la Chine avec de sérieux risques de crise monétaire et financière. De son côté, l'économie allemande semble se diriger vers la récession. Des mobilisations sociales traversent le monde, du Chili au Liban, en Algérie, l'Indonésie, Hong Kong. La concomitance de ces mouvements populaires n'est pas un hasard face à l'aggravation des inégalités. Notre pays n'échappe pas à ces mouvements sociaux, cela vient d'être dit par Sébastien : les hospitaliers, les pompiers, les postiers, les cheminots, etc. C'est dans ce contexte que figure le cadrage économique du projet de loi de finances. Le gouvernement envisage un taux de croissance de 1,4 % pour 2019 et de 1,3 % pour 2020. Il s'inscrit dans la poursuite des précédents : réduction de la dépense publique et baisse des impôts. Il y aura forcément moins d'argent dans les caisses de l'État, ce qui va se traduire par des économies nouvelles imposées au service public, moins d'argent pour répondre aux urgences sociales et climatiques. Cette baisse d'impôt profitera essentiellement aux grandes entreprises avec comme point de mire l'attractivité des marchés internationaux. Cette orientation est incarnée par la transformation du CICE en allègement des cotisations sociales et la baisse de l'impôt pour les sociétés avec pour objectif un taux de 2,5 % en 2022. En 2019, les cadeaux distribués aux entreprises s'élevaient à 12 milliards de cadeaux fiscaux, 40 milliards au nom du CICE. Pour quelle

efficacité ? Nous le voyons ici, localement fermeture de Ford et Michelin qui continue de délocaliser ailleurs, mais notre pays compte 6 millions de chômeurs et 9 millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté. Le dernier rapport publié la semaine dernière par le Secours Catholique confirme ces chiffres et fait remarquer que ces chiffres ne feront que s'accroître suite à la réforme des allocations chômage. Dans notre pays considéré comme riche, un étudiant s'immole en pleine rue, car il ne parvient pas à subvenir à ses besoins. Cela pose question. Les dépenses de l'assurance maladie seront limitées à 2,3 %. Nouveau coup de tournevis pour l'accès aux soins. Le contenu du projet de loi de finances concerne notamment la suppression de la taxe d'habitation. Vous en avez parlé, Monsieur le Maire, à l'instant. En perdant la taxe d'habitation, les communes perdent les moyens de prélever un impôt important dont les maires, les Conseils Municipaux avaient la maîtrise pour leurs projets. C'est 2,3 % du total des recettes fiscales des collectivités locales. Pourtant, une certaine autonomie du financement des collectivités territoriales est un des atouts d'une décentralisation authentique et d'une démocratie de proximité. Plutôt que la supprimer sous prétexte de redonner du pouvoir d'achat aux catégories populaires, il serait plus juste de proposer de bons salaires et d'éradiquer le chômage. C'est dans ce contexte que nous aurons à examiner lors du prochain conseil la délibération portant sur le budget pour l'année 2020. Des efforts plus importants devront être apportés pour cette population précaire et une situation de l'emploi qui se maintient, mais qui ne s'améliore pas. Je parle sur le plan pessacais. Un taux de personnes en difficulté toujours grandissant, des migrants en attente d'un logement décent. Voilà où doivent être portés les efforts, quelle que soit la prochaine équipe municipale. ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. MARTIN** qui déclare : « Je vais comme chaque année m'exprimer au nom du groupe majoritaire et donner notre opinion sur les tendances mises en œuvre à travers ce budget qui sera voté le mois prochain. Sans surprise, nous saluons à la fois le fond et la forme de ce rapport sur les orientations budgétaires. La forme d'abord : ce budget 2020 est établi dans l'attente d'un nouveau Conseil Municipal. C'est un exercice de démocratie permettant à la nouvelle municipalité de faire ses choix d'orientations budgétaires après l'élection, tout en préservant la capacité des services à bien fonctionner d'ici le mois d'avril. La nouvelle municipalité, quelle qu'elle soit pourra donc immédiatement mettre en œuvre sa politique sans que les décisions prises par l'ancienne équipe n'obèrent les choix de la nouvelle. C'est, je le répète, un exemple de démocratie. Le fond ensuite : depuis le début de ce mandat, la perte cumulée de DGF (+20 millions d'euros) n'a pas eu d'effet sur le service public puisque nous avons revu nos modes de fonctionnement. Les données qui sont dans ce document montrent à la fois la bonne gestion des 6 dernières années qui nous a permis de réaliser la totalité des promesses de 2014 tout en préservant la bonne santé financière de la Ville et c'est la Chambre Régionale des Comptes qui le dit et qui nous permet aujourd'hui d'envisager sur un prochain mandat de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, de renforcer la qualité du service public proposé aux Pessacais et de poursuivre la rénovation du patrimoine bâti. Donc, malgré une baisse des revenus de +20 millions, nous avons créé de nouveaux services. Nous avons construit de nouveaux équipements et nous avons tenu la promesse de ne pas augmenter les impôts. C'est une performance qu'il convient de saluer. Concernant ce budget, du fait qu'il est voté en décembre, nous avons comptablement l'impossibilité réglementaire d'intégrer l'épargne que nous avons su constituer tout au long du mandat par notre gestion rigoureuse. Du coup, les chiffres présentés ne reflètent pas la réalité de notre ambition qui est toujours très forte. Sans évoquer les nouveaux projets qui feront l'objet d'une présentation aux Pessacais dans les mois qui viennent, nous pouvons parler des grands projets déjà lancés. Par exemple, la seconde phase des travaux de rénovation et l'extension des écoles Jean Cordier et les projets pour lesquels nous avons attribué les marchés d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrages) lors du Conseil Municipal de juillet. C'est-à-dire, la création d'une nouvelle piscine à Cazalet pour remplacer la piscine Caneton et la restructuration et l'extension des écoles Georges Leygues. Pour le fonctionnement, nous saluons dans ce budget d'abord le maintien des tarifs des services au niveau de 2018 pour la partie recettes et ensuite la maîtrise des dépenses de

fonctionnement année après année, ce qui nous permet de ne pas augmenter les taux d'imposition, là encore année après année. Enfin, nous constatons que nos engagements en faveur de la transition écologique sont toujours aussi forts avec des résultats concrets et de nouvelles actions qui apparaissent. Sur les engagements pluriannuels de la commune, nous arrivons au terme des autorisations de programmes pour les projets emblématiques de ce mandat. Nous avons également créé de nouvelles AP (Autorisations de Programmes) en lien avec les projets engagés ou en cours d'élaboration. Je citerai entre autres l'extension de Roger Vincent 2 (travaux en cours), les terrains synthétiques de Saige et de Bellegrave qui seront réalisés l'été prochain, le parc des Arrestieux à Toctoucau, la rénovation des belvédères du Bourgaillh. Ces projets viennent boucler un mandat riche en investissements et une vraie métamorphose des bâtiments et des infrastructures de la ville. Concernant enfin la structure et la gestion de la dette, il y a peu de choses à dire puisque comparativement aux villes de la même strate, nous n'avons quasiment pas de dette. La tendance aujourd'hui, c'est la réduction de l'encours avec une baisse du taux moyen de la dette suite à une renégociation fructueuse. Nous constatons qu'il n'y a aucun risque sur les emprunts puisque tout est à taux fixe et tout cela nous conduit à avoir une dette par habitant de 241 euros là où la moyenne par habitant se situe à plus de 1 000 euros. Nous sommes même à plus de 1 400 euros par habitant pour les villes de la même strate. Cette situation-là permettra à la nouvelle majorité de ponctuellement recourir à l'emprunt pour financer les futurs investissements. En résumé, s'il y avait un certain nombre de doutes ou d'incertitudes lorsque nous sommes arrivés en 2014 avec notamment le projet SAVE, nous voyons que 6 ans plus tard il n'y a plus ni doute ni incertitude, ce que la Chambre Régionale des Comptes a confirmé et en plus nous avons renforcé les capacités de la ville pour l'avenir. C'est donc une gestion remarquable pour un résultat édifiant et au bénéfice de tous les Pessacais. ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme GAU** qui déclare : « *Je voulais simplement répondre à Mme CURVALE qui s'interroge effectivement sur les actions que peut mener le CCAS avec un budget aussi stabilisé, simplement je vais citer quelques actions. Mes collègues du CCAS présents ainsi que M. DESPUJOLS et Mme de BEAULIEU qui assistent régulièrement au Conseil d'Administration du CCAS et qui nous félicitent d'ailleurs régulièrement sur les actions que nous avons réalisées depuis bientôt 6 ans avec un budget effectivement qui est maîtrisé et un budget qui, pourtant, n'a pas été facile à équilibrer puisque nous avons dû éponger une dette de plus de 850 000 euros qui était liée au déficit du service du SAD depuis 2011. Donc, ce qui explique effectivement qu'à un moment donné, nous avons réussi à absorber ce déficit et nous avons réussi à dégager un excédent qui nous a permis de réaliser un certain nombre d'actions. Mais en plus, au CCAS, nous avons demandé aux agents d'être innovants parce qu'effectivement une politique sociale, c'est compliqué avec un budget restreint ou en tout cas contraint, c'est compliqué puisque nous sommes arrivés dans une période qui n'était pas forcément favorable en plus de cela pour augmenter les subventions. Donc, simplement je voudrais citer quelques actions que nous avons programmées et que nous avons réalisées et bien au-delà d'ailleurs. Au niveau notamment des seniors, nous avons lutté efficacement contre l'isolement puisque nous avons signé une charte Mona Lisa. Effectivement, cela ne nous a pas coûté très cher, mais il a fallu demander aux agents de s'investir, de s'engager, d'essayer effectivement de décroisonner au niveau des partenaires, des associations. Cela a été un gros travail de terrain qui a été fait pour ces agents que je félicite au passage. Nous avons rénové le cadre de vie de la résidence des personnes âgées en changeant l'ensemble du mobilier. Nous avons réussi aussi à créer un atelier bien-être et un salon de coiffure qui ne nous coûtent rien effectivement parce que nous faisons appel à des bénévoles. Alors, c'est vrai qu'il faut dire que nous faisons beaucoup de choses avec des bénévoles parce qu'encore une fois nous essayons d'être inventifs et créatifs. Au niveau bien sûr des seniors, nous avons beaucoup travaillé sur la prévention, c'est vrai, grâce à une convention signée avec la CARSAT. Nous avons été assez précurseurs sur ce domaine-là. Nous avons bénéficié aussi de cofinancements du département pour proposer des ateliers effectivement de prévention. C'est un gros travail de terrain de la part de la*

Direction aussi pour trouver effectivement des cofinancements à toutes nos actions. Au niveau de l'action sociale pour en citer quelques-unes, je ne parle pas des cas de festivités supplémentaires que nous avons créés au niveau de Pessac et qui sont fort appréciés. Au niveau de l'action sociale, nous avons demandé un cofinancement au Département pour proposer un peu plus d'ateliers sophrologie-réflexologie. Nous avons bien sûr accompagné la création d'Epi'Sol quand même qui ramait depuis un certain nombre d'années et enfin ils ont pu ouvrir effectivement cette épicerie et croyez-moi le CCAS les a accompagnés depuis 2014 ardemment et les accompagne encore et je pense qu'effectivement c'est un partenariat réussi et tout le monde peut s'en convaincre. Au niveau aussi de l'action sociale, nous avons mis en place un atelier budgétaire. Nous avons fait un travail énorme de décloisonnement avec les associations à caractère humanitaire, aidée aussi par ma collègue Irène MONLUN où effectivement toutes les situations sont étudiées entre les agents du CCAS, du pôle action sociale et les associations à caractère humanitaire. C'est important parce que c'est un gros travail qui ne se voit pas forcément, qui ne coûte pas plus parce que ce sont des agents qui sont déjà employés par la collectivité, mais qui est important. Au niveau de la petite enfance, bien sûr le Forum Petite Enfance qui permet effectivement de répondre de manière satisfaisante aux demandes des familles. Nous avons juste recruté quelques auxiliaires de vie supplémentaires dans chacune des structures. Nous avons aussi recruté 3 assistantes maternelles pour nous permettre aussi d'optimiser, on va dire, le versement de la PSU. Nous avons ouvert un lieu supplémentaire RAM au niveau du quartier Magonty, mais aussi au niveau de la Châtaigneraie Arago. Tout cela permet effectivement aux familles de pouvoir être satisfaites des services du CCAS. Au niveau du handicap, bien évidemment le Point Accueil Handicap qui a ouvert sa permanence au mois de septembre. Croyez-moi, cela manquait énormément sur la commune de Pessac de pouvoir répondre effectivement à ces personnes qui sont en situation compliquée et vulnérable. La santé, juste la santé pour laquelle il n'y avait pas grand-chose de fait effectivement. Des événementiels pour pouvoir fédérer, mobiliser, communiquer autour toujours de la prévention – c'est très important – avec nos moyens effectivement. Ce ne sont pas des moyens énormes, mais au moins nous faisons quelque chose et nous essayons effectivement de nous investir et de nous engager dans cette démarche. Également, un guide santé qui est paru parce que nous avons aussi une chargée de mission qui s'occupe de cela. Une inscription assez prégnante dans le Contrat Local de Santé avec 3 axes qui ont été déclinés. Tout l'aspect communication qui n'est pas visible non plus, mais qui est important. Alors, merci la Direction de la Communication parce que nous avons remis à jour toutes les plaquettes concernant les Directions du CCAS et c'est très important pour communiquer favorablement avec les familles. Au niveau de la petite enfance, un travail très important aussi qui ne se monnaie pas effectivement en euros, mais qui était un travail aussi avec les crèches associatives pour mettre en place une charte unique d'accueil de ces personnes et un accueil unique. C'était un gros travail aussi au démarrage de notre mandature. Voilà rapidement et puis bien sûr beaucoup de transversalités avec l'ensemble des directions au niveau du sport, au niveau de l'éducation, au niveau de la culture aussi où nous faisons beaucoup d'actions en transversalité qui fonctionnent très bien. Soyez rassurés, nous avons fait un beau travail, me semble-t-il, et vos collègues vous en parleront. Je suis assez fière de ce que nous avons fait et je remercie mes collègues qui se sont associées à ce travail-là ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Je parlais de la contradiction entre la phrase qu'énonçait le soutien massif aux collectivités locales alors même que depuis 2017 elles baissent. Je crois, Monsieur le Maire, qu'il ne faut pas avoir le macronisme honteux. Vous réalisez un exercice assez exceptionnel « d'en même temps » où l'on a d'un côté un discours d'humilité, de respect démocratique, de prudence et de l'autre, en même temps, serais-je tenté de dire, M. MARTIN qui dépasse chaque année les limites raisonnables de l'emphase et de l'autosatisfaction. Cette année, nous avons le mot « édifiant » qui est le vocabulaire supplémentaire. Il me semblait important de l'énoncer parce que nous ne sommes pas dupes sur le fait qu'il y a constamment une volonté d'établir un bilan le plus clinquant et brillant possible et à la moindre occasion de rapporter

aux années précédentes de façon parfois un peu caricaturale des choses sans forcément pouvoir toujours les démontrer. Je voulais vous remercier de cette magnifique démonstration que vous nous avez apportée lors de vos précédentes interventions ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. DESPUJOLS** qui déclare : « *Ma réaction effectivement est une réaction par rapport aux propos tenus par Mme GAU et qui nous engageaient moi et ma collègue. Je voulais simplement dire qu'au CCAS, pour nous cela n'est ni adhésion systématique ni opposition systématique. Il nous arrive de voter pour quand nous pensons que c'est une bonne chose et de nous abstenir de voter contre quand nous pensons le contraire. Je crois qu'il ne faut pas y voir une constatation trop idyllique des choses, nous jouons notre rôle y compris en proposant des choses et quelquefois d'ailleurs en faisant des propositions qui ne sont pas forcément acceptées. En tout cas, il y a débat au niveau du CCAS ou du CA. Effectivement, je m'en félicite, mais ce n'est pas toujours une unanimité telle qu'aurait pu le laisser penser Mme GAU ».*

Monsieur le Maire répond : « *Très bien. C'est la différence entre l'exercice du CCAS et l'exercice du budget de la Ville ou du Conseil Municipal où il y a une position sans doute beaucoup plus équilibrée, mais elle n'est pas publique sans doute. C'est cela qui explique, je pense, une plus grande sérénité dans la manière dont vous abordez les sujets. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vais répondre peut-être pas à tout précisément, mais globalement. J'allais dire par ordre d'apparition, dans l'ordre où cela a été mentionné. Mme CURVALE, je ne comprends pas, je m'y suis rendu, c'est une ville agréable, mais beaucoup par son environnement, je ne comprends pas votre fascination pour Grenoble, si ce n'est parce qu'elle est tenue par un maire ELV alors qui sans doute a beaucoup d'avantages et beaucoup d'intérêts. Vous avez une fascination pour Grenoble et une fascination pour la dette manifestement parce qu'il a peut-être trouvé une dette importante, mais il n'a cessé de l'accroître. Grenoble est aujourd'hui la 10^{ème} ville la plus endettée de France. Je ne pense pas que ce soit le chemin sur lequel les Pessacais souhaiteraient que nous engagions les finances de la ville. Encore une fois, l'exercice démocratique n'a pas peut-être porté tous ses fruits. Nous verrons bien, mais il me semble que cela n'est pas forcément ce que nous souhaitons pour notre ville. En tout cas, pour ma part, ce n'est pas ce que je souhaite pour Pessac. Concernant le CCAS, vous avez rappelé les chiffres tout à fait opportunément tout à l'heure. Mme GAU a illustré par des mesures très pratiques et très humaines tout ce qui a été fait au CCAS qui n'est pas forcément coûteux, mais nous n'avons cessé depuis le début du mandat d'augmenter la subvention qui est servie au CCAS et ses 5,2 millions d'euros en 2020 seront équivalents à ce qui a été prévu en 2019. Cela pourra même être accru par la suite vu les marges de manœuvre qui existent, mais en tout cas a minima cela sera le même niveau que 2019 qui était déjà un niveau historique. Donc, nous pouvons considérer que nous répondons, et là je réponds un petit peu à M. SARRAT aussi, c'est-à-dire que nous essayons. Je ne dis pas que nous pouvons soulager toutes les misères et tous les malheurs, mais enfin nous essayons en tout cas au maximum de prendre notre part dans la reconnaissance des difficultés des Pessacais, notamment économiques. Pas simplement, mais notamment économiques, et c'est le CCAS qui contribue. Je souhaiterais parfois qu'il y ait effectivement une plus grande convergence avec l'ensemble des services du département. C'est un vœu peut-être que je continuerai de formuler encore de nombreuses années. Cela ne fait jamais que 6 ans que je le dis. Mme CURVALE aussi sur l'autre aspect, vous avez dit : « En 8-10 jours, vous n'avez pas eu suffisamment de temps pour examiner le ROB ». Encore une fois, le ROB n'a pas de mesure fracassante. D'autre part, nous avons respecté et au-delà le délai réglementaire et je n'ai pas le souvenir que les années précédentes, vous nous ayez fait ce même reproche et que les années précédentes, celles où vous étiez dans la majorité et moi dans l'opposition, je n'ai pas vu qu'il y ait eu une transmission un mois ou deux mois auparavant pour que nous ayons pu étudier et partager très largement ce rapport d'orientations budgétaires. Donc, il me semble que la réglementation est suivie. Elle est dépassée même dans le délai de transmission. Je pense qu'il y a là un exercice tout à fait respectueux, pas simplement légal, mais respectueux aussi du temps que vous avez pour prendre en compte les différents éléments qui vous sont transmis.*

M. SAINT-PASTEUR, j'ai relu la phrase sur le soutien massif du gouvernement qu'il apporte aux collectivités locales. Oui, mais tout cela est illustré. Ce n'est pas le fruit d'une sorte de brume qui, tout d'un coup, apparaîtrait devant les yeux du rédacteur ou de celui qui rapporte le propos, en l'occurrence moi puisque tout cela est parfaitement justifié par les éléments supplémentaires qui sont transmis, qui constituent les concours de l'État aux finances locales, que ce soit par les concours financiers, que ce soit par le maintien de la DGF. Certes, elle n'augmente pas, elle est maintenue. Mais à périmètre constant, elle n'augmente pas. Nous pouvons considérer qu'il n'y a pas de diminution de la capacité du pouvoir d'achat en quelque sorte des collectivités par cette DGF. Mais les éléments de TVA transférés par le gouvernement augmentent : 128 millions d'euros d'augmentation. Les dotations de soutien à l'investissement sont situées à 2 milliards d'euros lorsqu'ils étaient à 1 milliard d'euros en 2014 sous le gouvernement précédent, celui que vous souteniez et que moi, je ne soutenais déjà pas. Donc, le problème ne se pose pas. Et puis le montant du FCTVA augmente là aussi de 350 millions d'euros. Tout cela amène une augmentation de +2 milliards d'euros sur déjà les dotations qui sont transmises aux collectivités (2 milliards d'euros). Si nous ajoutons à cela le fait que l'État se substitue au contribuable local pour la suppression de la taxe d'habitation, au moins dans un premier temps, ça n'est pas 2 milliards d'euros, c'est près de 10 milliards d'euros parce qu'il faut se substituer. Aujourd'hui, les 80 % qui seront exonérés de taxe d'habitation vont économiser et cela ne sort pas de leurs poches 10 milliards d'euros. Qui sait qui les paye ces 10 milliards d'euros ? C'est l'État. Alors, c'est nous. C'est toujours nous, mais c'est l'État. Nous ne pouvons pas dire que l'État n'apporte pas un soutien massif aux collectivités. Alors, on peut considérer que c'est indirect puisque c'est à travers la diminution des taxes locales, mais je pense que donner de l'argent au contribuable local, c'est soutenir le tissu local. Alors, vous pouvez avoir un avis différent parce que c'est vrai que quand on est socialiste, on est le chantre de l'action publique, mais surtout de la dépense publique. Moi, en l'occurrence, je trouve que redonner du pouvoir d'achat au citoyen, c'est plutôt pas mal et dans une perspective locale, je trouve que c'est plutôt même très bien. Vous aviez dit d'ailleurs qu'il y avait des nuances au sein de votre propre groupe et que vous trouviez que c'était plutôt une bonne chose d'avoir supprimé la taxe d'habitation. Vous aussi, vous dites en même temps : « Moi, je vous laisse à vos propres contradictions ». Je n'ai pas l'impression de faire preuve de particulière contradiction dans ce domaine-là. Et puis, je tiendrai quand même à rappeler une chose, c'est que ce gouvernement tranche singulièrement avec le précédent. Ce quinquennat avec le précédent quinquennat que vous souteniez et que je ne soutenais pas qui a été celui où les collectivités locales ont été saignées, il n'y a pas d'autre mot, saignées. 10 milliards d'euros pour le coup ont été prélevés sur les collectivités locales, 10 milliards d'euros chaque année. C'est quelque chose de considérable qui n'avait d'ailleurs pas été annoncé, qui est arrivé en l'occurrence pour la majorité municipale actuelle après l'élection de mars 2014. Nous avons dit qu'il y aurait un tour de vis, nous n'avons pas dit de quel niveau et nous n'imaginions pas de quelle ampleur. Quand nous voyons l'ampleur que cela a été, très sincèrement, je préfère être dans les soutiens que je peux apporter aujourd'hui parce que je trouve qu'ils sont cohérents, qu'ils se tiennent par des chiffres que dans ceux que vous avez pu apporter de la manière où vous essayez de jongler avec ce soutien historique et successif. Quant aux éléments après factuels, nous parons peut-être de trop de beauté, un bilan qui est déjà flatteur, mais ça c'est une appréciation. Je trouve que c'est un bilan très favorable. Je trouve que les propos de M. MARTIN étaient parfaitement justifiés. Mais lorsque vous, vous utilisez le texte même de ce document pour dire qu'il peut y avoir des fautes de frappe, il peut y avoir quelques imprécisions, et lorsque je relis les éléments auxquels vous avez fait référence, je pense que ce n'est pas le texte qui est imprécis, c'est votre lecture qui a été imprécise. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Lorsque vous dites qu'il est mentionné qu'il y aurait 16 millions d'euros d'investissement en 2020, je vous demande de me dire où. Nous parlons de 2019, pas de 2020, de 2019. Donc, avant de critiquer un document, il faudrait être assuré de l'avoir lu correctement. C'est un élément là pour le coup qui est totalement factuel et si vous trouvez la ligne en question, je vous demande de la produire. Vous allez

me la produire et si je me suis trompé, je reconnâtrai bien humblement mon erreur. Quant à l'autre élément, alors là pour le coup, ce n'est pas dans les documents que nous avons transmis, mais c'est dans ce que vous donnez comme plaidoyer pro domo pour le Département et pour justifier que le département serait particulièrement maltraité par le gouvernement et par le Pacte de Cahors, c'est-à-dire ce pacte de contractualisation pour limiter la progression des dépenses de 1,2 %. Vous avez dit : nous ne tenons pas compte de l'évolution de la population. Excusez-moi, M. SAINT-PASTEUR, mais c'est faux. Alors, c'est soit une méconnaissance ou un mensonge, mais c'est faux dans tous les cas puisqu'il y a une harmonisation de ce taux de 1,2 % pour justement tenir compte de l'évolution à la hausse ou à la baisse de la population de la collectivité concernée. Alors, vous pouvez dire que cette harmonisation est insuffisante. Mais en l'occurrence, elle existe. Donc, on ne peut pas dire qu'elle n'existe pas, puisqu'elle existe effectivement. Donc, ce n'est pas 1,2, mais 1,35 % qui aurait été appliqué au département de la Gironde s'il avait voulu contractualiser, plus sans doute d'autres éléments sur d'autres critères d'harmonisation autre que celui de l'augmentation de la population. Donc, quand on veut donner des leçons en matière de gestion, il faut être certain de ne pas se tromper. Il faut être certain de manier correctement les chiffres. C'est tout ce que je veux dire. Maintenant, sur le rapport d'orientations budgétaires tel qu'il est là, il est normal que vous en soyez frustrés et nous n'en sommes nous pour notre part pas particulièrement frustrés, mais je trouve que d'ailleurs il est surprenant que vous en soyez frustrés. Moi, j'aurais eu un rapport d'orientations budgétaires de ce niveau-là lorsque j'étais à votre place, j'aurais trouvé cela plutôt très intéressant, très humble et très respectueux de la démocratie parce que vous considérez que nous ne disons pas grand-chose, mais tout simplement parce que nous disons tout ce qui est certain, c'est-à-dire tout ce qui produira des effets, quel que soit le résultat des élections. Je trouve que ça, c'est respectueux. C'est respectueux des Pessacais. C'est respectueux des candidats. C'est respectueux de l'opposition que vous êtes.».

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020 de la Ville de Pessac.

aff n°DEL2019_330 : Exercice 2019 - Répartition n°5 des crédits de subventions

Monsieur YAHMDI déclare : *« En ce qui concerne cette répartition des crédits de subvention, nous avons toujours une partie de subventions d'équipement qui, cette fois-ci, s'élève à 39 906 euros. Il s'agit ni plus ni moins que du versement au stade nautique pour la participation aux travaux d'investissement et puis nous avons des subventions de fonctionnement qui s'élèvent à 13 992 euros. ».*

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_331 : Adhésion au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Madame PAVONE déclare : *« L'adhésion au service de remplacement et de renfort du CDG33 permet de mettre à disposition des collectivités territoriales du personnel de remplacement ou de renfort si la collectivité territoriale en fait la demande, une fois la convention délibérée et signée. Ce service permet de pallier à des absences momentanées. Le CDG33 assure le portage administratif et salarial. L'agent dépend administrativement du CDG. Pas d'adhésion à financer et la tarification qui se fait à l'acte. Cela permettra de trouver plus facilement pour des personnes en recherche de mobilité ou pour la collectivité territoriale qui recherche une expertise ou une spécialité qui est très demandée ou en concurrence avec le privé. Vous avez en annexe le cadre de la convention que je vous propose de valider ».*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde annexée à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_332 : Recyclage de bouteilles plastiques - Convention avec la Société YOYO

Monsieur LANDREAU déclare : *« Il s'agit d'une convention avec la société YOYO. Une expérimentation a été réalisée depuis le début de l'année dans trois mairies de proximité. Cela vise à mettre en place le dispositif de coach YOYO, donc à ce que les Pessacais puissent ramener leurs bouteilles plastiques dans ces mairies de proximité. L'expérimentation a été plutôt positive puisqu'environ 8 000 bouteilles ont été collectées. Nous faisons également de la pédagogie autour de notre démarche de sans plastique. Suite à cette expérimentation et le fait que 600 Pessacais aient adhéré au dispositif, nous proposons de conventionner et d'étendre cela aux quatre mairies de proximité, là où il y en avait trois en expérimentation ainsi que la mairie annexe de Toctoucau, ce qui fera cinq points de collecte et donc la société YOYO pour information valorise à 100 % les bouteilles plastiques qui sont amenées dans ces points d'apport volontaire ».*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec la Communauté YOYO formalisant le dispositif de partenariat avec la ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_333 : Mise en souterrain de la ligne électrique Paillères - Pessac 3 et 4 – Convention de servitudes avec RTE

Monsieur MARTIN déclare : *« Il s'agit d'une délibération technique puisqu'il s'agit d'une convention de servitude, mais sur un sujet très important puisqu'il s'agit donc de l'enfouissement de la ligne haute-tension qui va du poste de la Paillères jusqu'au poste de transformation électrique de Bacalan située avenue de Magellan en face de l'Hôpital Haut-Lévêque. Comme nous pouvons le voir sur le plan, la ligne qui part du poste de la Paillères, qui passe ensuite sur l'Esplanade des Antilles et redescend ensuite par Schweitzer serait enfouie et passerait ensuite sur l'avenue Jean Babin. Elle longera ensuite le Bois de Saige avant de franchir la rocade grâce à un forage dirigé, des fusées pneumatiques sans doute pour un forage horizontal. Nous arrivons de l'autre côté de la rocade devant Canteranne. Nous continuons le long de l'avenue de Canteranne jusqu'au pont de Saige. Nous passons en dessous du pont de Saige. Nous continuons jusqu'au bassin d'étalement à côté des déménagements Hontas. Nous repassons avec un forage en dessous le tram et là nous passons sur toute l'avenue Robert Clavé avant d'arriver au carrefour avec l'avenue du Haut-Lévêque et nous repassons encore en dessous le tram et là nous suivons l'avenue de Magellan jusqu'au poste de transformation électrique de Bacalan. Alors, ce poste d'ailleurs a une histoire très intéressante. C'est une tranche d'histoire de Pessac puisque ce poste, il faut le savoir, a fait l'objet d'une action de la Seconde Guerre mondiale puisqu'il y a eu un sabotage effectivement sur cette partie-là. Il y a eu des soldats de la France Libre qui avaient été parachutés par la Royal Air Force en juin 41. Ils s'y sont repris à trois fois, mais ils ont saboté effectivement ce poste de transformation électrique qui alimentait à l'époque toutes les installations portuaires de Bordeaux et en particulier la base sous-marine. Sabotage important, gros dommage puisqu'il y a eu 6 transformateurs sur 8 qui ont été hors d'usage et il y a eu des répercussions puisqu'à la suite de ce sabotage, il y a eu 250 personnes d'arrêtées. On dit que les 12 soldats allemands qui étaient chargés de surveiller ce poste ont été fusillés. La Ville de Pessac a été condamnée à une amende de 1 million de francs à l'époque et le couvre-feu a été ramené et avancé à 21h30. Comme*

quoi, l'extinction de l'éclairage public ne date pas d'hier. C'est un épisode, j'oserais dire édifiant de la seconde guerre mondiale qui est connu sous le nom d'opération Joséphine B. Nous pouvons le retrouver effectivement sur Internet. Après ce petit intermède historique, si nous en revenons à la délibération, encore quelques informations techniques. Nous voyons un petit peu ce que cela représente en termes de tranchée, le type de câble également. Il faut savoir qu'un mètre de câble doit représenter à peu près 10 kilos. Une pose des câbles à 2 mètres de profondeur soit en pleine terre, soit dans des fourreaux préintégrés dans des blocs de béton, en particulier lors des passages sous la chaussée et puis ensuite un planning des travaux. Actuellement, nous sommes sur les achats, les travaux devraient débuter en avril 2020 et s'étaler jusqu'en décembre 2022.

Enfin, une diapositive pour montrer les 4 parcelles qui font l'objet d'une convention de servitude avec RTE, la parcelle qui donne sur l'avenue du Docteur Schweitzer. Nous avons une parcelle ensuite au niveau de la rue des Résédas à Saige de ce côté-là, une parcelle le long de l'avenue de Canteranne et puis une parcelle le long de l'allée Newton à côté de KFC pour ceux qui connaissent. C'est une opération importante pour le paysage pessacais qui va durer plus de 2 ans et demi et je précise qu'a priori aucun arbre ne sera touché par les travaux puisque c'est la consigne qui a été donnée à RTE. ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : *« C'est juste la dernière remarque sur aucun arbre puisqu'en fait il y a une partie de l'enfouissement de la ligne aérienne qui va traverser, alors c'est le plus ou le moins qui fera la différence, le jardin partagé de l'association AOC sur le campus. Là, justement, il y a quelques arbres qui sont de jeunes arbres. Normalement, RTE s'est engagée à faire le nécessaire pour que nous puissions les replanter ailleurs et ne pas trop toucher le jardin. Je voulais juste attirer votre attention sur cette partie-là aussi de l'enfouissement parce que cette association AOC et ce jardin partagé constituent des aspects importants de la vie sur le campus. Cela ne concerne évidemment pas les parcelles dont nous parlons ce soir, mais c'était histoire de vous demander de pousser aussi la vigilance jusqu'à cette parcelle-là. Nous sommes dans le quartier de Compostelle à côté de Graine d'École. ».*

Monsieur le Maire répond : *« Nous avons prévenu votre désir puisque j'ai eu directement des contacts avec Hélène VÉLASCO, Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne, puisque nous sommes sur le territoire de Bordeaux Montaigne qui m'a complètement rassuré, en plus avec les contacts directs que nous avons avec RTE, sur la préservation de ce jardin partagé. Elle m'a même dit qu'après l'enfouissement, le jardin serait augmenté en taille. C'est ce qu'elle m'a dit. Ce n'est pas lié au fait qu'il soit enterré, mais en tout cas il y a une possibilité qui serait offerte pour une augmentation de la surface de ce jardin partagé. Approchez-vous de l'Université Bordeaux Montaigne si vous voulez avoir des précisions. En tout cas, c'est ainsi que sa Présidente me l'a présenté. Nous sommes tout à fait conscients et vigilants sur ce sujet-là que nous avons déjà examiné. C'est vraiment un beau projet. C'est très bien. Je ne regrette cependant qu'une chose, c'est que RTE ne se soit pas réveillée plus tôt. C'est-à-dire que nous avons beaucoup insisté en début de mandat sur le sujet, cela nous aurait permis d'éviter d'autres formes de travaux qui ont été réalisés justement sur le sujet. Si nous avions pu enfouir la ligne d'emblée, nous aurions évité certains travaux. C'est dommage, mais RTE, c'est un peu comme la SNCF, c'est un peu l'État dans l'État. C'est extrêmement compliqué d'avoir la moindre prise là-dessus ».*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de constitution de servitudes sur les parcelles citées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir avec RTE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_334 : Avenue de Genève - Renouvellement de la convention avec l'association la Calandreta de la Dauna

Monsieur CAPOT déclare : *« La commune de Pessac met à la disposition de l'association La Calandreta de la Dauna depuis 2008 des locaux d'environ 192 m² avenue de Genève*

sur les parcelles qui constituent un tènement de 689 mètres carrés. La convention de mise à disposition auprès de La Calandreta qui, je vous le rappelle, est une école sous régime associatif qui enseigne la pratique de la langue occitane ainsi que la culture occitane. La Calandreta dispose donc d'une mise à disposition gratuite de ces locaux jusqu'au 20 mars 2020. La convention arrivant à l'échéance, il y a lieu donc de la renouveler jusqu'au 31 juillet 2023.

La convention de mise à disposition est consentie à titre gratuit. L'association prendra en charge les frais de gestion des fluides et l'abonnement des consommations d'eau, gaz et autres. Elle supportera également les taxes relatives aux locaux mis à sa disposition ».

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention conclue avec l'association La Calandreta de la Dauna

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_335 : Avenue de Beutre - Acquisition de la propriété de Mme PAPINEAU

Monsieur CAPOT déclare : « *Voilà le plan qui fait apparaître le projet d'acquisition de la ville à l'occasion de la succession de la propriété PAPINEAU. Il s'agit de la parcelle cadastrée AS9 qui est située avenue de Beutre qui est à l'intersection avec le chemin de la Princesse. C'est donc la partie jaune que vous voyez sur le plan. Cette parcelle est partiellement frappée d'un emplacement réservé, c'est-à-dire d'un carroyage rouge qui indiquait l'intention de la Ville d'acquérir ces biens pour venir conforter le Parc du Bourgailh existant. En l'occurrence, la Ville a souhaité acquérir la totalité de la parcelle pour un tènement général de 28 086 m² au prix de 786 408 euros. Nous comprenons effectivement l'intérêt de cette acquisition si nous considérons qu'elle est directement adossée au Parc du Bourgailh, qu'une partie de l'espace réservé pourra être mis à profit pour réaliser un parc de stationnement, sachant que sur ce site-là il existe déjà une partie bétonnée, qui est donc imperméabilisée. L'aménagement d'un parking à cet endroit n'apportera pas d'imperméabilisation supplémentaire de la même façon qu'aucun arbre ne sera coupé dans le cadre de cet aménagement ».*

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « *Nous avons déjà eu à un Conseil Municipal cette année des achats de parcelles pour faire du stationnement. Alors, la dernière fois, nous étions dans la Cité Frugès et c'était peut-être pour une évolution d'une parcelle vraiment nécessaire à cette cité. La fois d'avant, c'était à côté de l'école Jean Cordier avec une maison en bon état et une parcelle. Ici, on va consacrer près de 800 000 euros pour faire des parkings, alors évidemment sans le coût de réalisation du parking bien entendu. Ce n'est pas ce que dit la délibération. Elle ne précise pas pour plusieurs dizaines de places de stationnement, ce qui n'est pas très précis, mais qui ne suppose en tout cas peut-être pas une cinquantaine ni une centaine, au moins dans l'immédiat et effectivement il était déjà dit sans abattage d'arbre, vous l'avez répété, des espaces déjà imperméabilisés. Il n'empêche, nous sommes actuellement sur un site qui est effectivement saturé. Alors, s'il est saturé par les voitures, c'est aussi qu'il est saturé par le monde qu'il attire sur les équipements, notamment pour les enfants, ce qui plaiderait plutôt d'être dans une logique d'utiliser cet argent (800 000 euros + le coût du parking) pour répondre à cette demande et à créer ailleurs d'autres équipements sportifs et notamment ceux qui peuvent être accessibles aux enfants et aux familles. Quoiqu'il en soit, nous savons qu'à chaque fois que nous créons ce type de parking, en fait nous ne résolvons rien, ni côté stationnement anarchique, ni saturation. Simplement, cela va en attirer plus d'autres, ce qui est quand même un beau paradoxe pour aller sur un site qui est présenté comme un des poumons verts de la commune. Est-ce que cette somme-là plus le coût de la réalisation du parking ne serait pas mieux utilisé pour vraiment renforcer comment venir à vélo, à pied, en toute sécurité du tram ou d'ailleurs jusqu'à ce site, voire pourquoi ne pas réfléchir à la mise en place d'une navette ? Je ne sais pas, mais tout ce*

qui pourrait éviter de continuer à multiplier les voitures.

Je ne sais pas quelles espèces animales ou quelles espèces végétales peuvent caractériser ce site. Quand nous regardons la carte, quand même, il reste encore pas mal de verdure, d'où votre précision qu'aucun arbre ne sera coupé. En tout cas, le fait d'amener encore plus de circulation, encore plus de déplacements sur cette zone-là, ne peut que venir perturber notamment cette faune, chauve-souris, oiseaux, dont nous avons d'ailleurs parlé en début de Conseil à travers le rapport développement durable. C'est un petit peu pour toutes ces raisons qui me paraissent justement assez contradictoires avec ce qui a pu être dit sur le rapport de développement durable en ouverture de ce Conseil que je voterai contre cette décision ».

Monsieur le Maire donne la parole à **M. SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Est-ce que vous auriez ou votre adjoint la possibilité de nous préciser quelle sera la destination des deux bâtis existants ?* »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. CAPOT** qui déclare : « *J'ai du mal me faire comprendre parce que j'ai parlé d'une parcelle qui faisait 28 000 mètres carrés. Autrement dit, quasiment 3 hectares. Ne sera affectée au stationnement qu'environ une poche de 5 000 mètres carrés qui est aujourd'hui constituée d'un sol bétonné. Autrement dit, nous n'allons pas imperméabiliser de manière supplémentaire, nous allons simplement utiliser l'espace qui est aujourd'hui bétonné. Le solde de l'espace boisé étant destiné à conforter le tènement public existant. Sur les constructions, il y a deux constructions : la construction de M. et Mme PAPINEAU qui est appelée à disparaître. La maison qui est en façade du chemin de la Princesse est aujourd'hui occupée par des locataires. Bien entendu, nous laissons pour l'instant cette maison occupée par les locataires qui disposent d'un droit au bail. Pour l'instant, nous n'avons pas de projet précis, nous sommes dans une logique essentiellement de réserve foncière ».*

Monsieur le Maire répond : « *Je vais répondre à mon tour à Mme CURVALE. Je trouve que là, nous atteignons les limites de l'idéologie et du dogmatisme. Nous sommes vraiment dans un affichage. Pour le coup, nous ne sommes absolument pas dans la question de fond. La question de fond, c'est aujourd'hui, nous avons au Bourgailh un afflux qui est même supérieur à ce que nous avons pu espérer et un afflux en tout cas qui nous oblige à trouver des mesures pour pouvoir permettre la sécurité de ceux qui fréquentent ce lieu, qui effectivement est agréable. Nous n'allons pas le reprocher, nous n'allons pas reprocher aux gens d'avoir bon goût. Ils viennent au Bourgailh, il faut qu'ils puissent venir par tout moyen et je suis le premier à préférer qu'ils viennent par des moyens doux, soit à pied, soit à vélo, mais s'ils viennent en voiture, nous n'allons pas leur interdire l'accès au Bourgailh. Il y a plein de situations dans lesquelles effectivement la voiture s'impose. Et puis, nous avons des situations exceptionnelles. Le Printemps du Bourgailh pour ne citer que cet exemple est un événement exceptionnel où il y a des voitures partout. Par les aménagements qui ont été faits sur l'avenue de Beutre, il y a aujourd'hui une impossibilité et fort heureusement de se garer sur cette voie-là. Donc, il faut que les voitures puissent également avoir accès au site. Avoir accès au site, à partir du moment où il est saturé, ce n'est pas engorger les quartiers adjacents. Ce n'est pas créer de l'insécurité sur le rond-point ou sur d'autres voies avant la partie avenue de Beutre qui elle de toute manière ne peut pas admettre le stationnement, même anarchique. Donc, c'est une solution qui me semble être une solution de bons sens et qui est une solution qui permet de parfaitement respecter le milieu naturel qui ne sera pas dégradé puisque la zone sur laquelle sera aménagé un parking est une zone qui est déjà imperméabilisée. L'engagement que nous prenons, c'est de ne pas imperméabiliser plus. Les deux autres exemples que vous avez pris sur votre opposition au parking parce que je vois très bien que vous voulez le traduire de cette manière : la mairie achète pour faire des parkings. Très bien. Voilà. Je préviens ce que vous allez dire. L'autre exemple sur la Cité Frugès, cet endroit sur lequel il y a déjà du bâti, nous n'allons pas dire que nous enlevons de l'espace naturel, il y a déjà un bâti qui n'est pas de qualité et sur lequel on envisage de faire des garages pour permettre justement à tous ceux qui ont des voitures dans la zone et qui les garent dans la rue de pouvoir mettre ces voitures dans ce garage ou dans ces garages de manière à préserver*

l'image de ce quartier et justement sa paisibilité. Le fait que l'on puisse le fréquenter et le visiter à pied sans crainte et sans que les habitants, parce que n'oublions pas que c'est un quartier habité, sans que les habitants doivent renoncer forcément à leur voiture. Je ne pense pas, Mme CURVALE, que vous ayez renoncé à la vôtre ou alors il faudra me le dire. Donc, il me semble que nous sommes dans une vie où nous pouvons tous espérer que demain il y aura moins de voitures ou qu'elles seront moins polluantes, mais il faut aussi que nous tenions compte de l'existant. L'existant n'est pas fait de dogmatisme. Quant au premier exemple que vous avez pris autour de l'école Jean Cordier, la maison est toujours là et elle est occupée qui plus est. Donc, c'est pour dire combien nous avons acheté pour faire un parking. Je pense qu'il faut faire attention. Vous projetez des phantasmes sur la réalité, je vous dis la réalité. Ce n'est pas un fantasma, c'est la réalité. Cette maison est occupée aujourd'hui par une famille et elle n'est pas aujourd'hui détruite. Je ne dis pas qu'elle le sera. En revanche, nous nous donnons la possibilité de pouvoir envisager tout ce que nous voudrions pour sécuriser l'entrée de l'école Jean Cordier et se rendre maître d'une réserve foncière qu'elle soit construite ou qu'elle soit naturelle me semble être de bonne politique pour préserver l'avenir et pour se donner toutes les marges de manœuvre. C'est exactement ce que nous avons fait pour le ROB, c'est exactement ce que nous faisons dans ce cadre-là parce que nous ne travaillons pas forcément pour nous, mais nous travaillons pour l'avenir.».

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'acquisition de la propriété cadastrée AS 9 auprès des héritiers de Mme PAPINEAU ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait leur être substituée aux conditions mentionnées dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à la majorité.

Madame CURVALE vote contre.

aff n°DEL2019_336 : Rue de la Poudrière – Conséquences foncières de l'aménagement de la liaison douce

Monsieur CAPOT déclare : *« La Métropole a réalisé sur la rue de la Poudrière entre le chemin de la Princesse et le lotissement les Domaniales du Golf une liaison destinée à circuler en mode doux, c'est-à-dire piétonnier et cyclable. Encore un projet édifiant. En conséquence, il convient donc de détacher l'emprise de cette liaison, soit à peu près 2 274 m² pour procéder à la cession gratuite à la métropole d'une part et d'autre part modifier le terrain d'assiette de l'assiette foncière du bail emphytéotique consenti avec le Golf de Pessac. ».*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique,
- d'approuver le principe de cession d'une l'emprise d'environ 2 274 m² à détacher des parcelles cadastrées section AO 75, AN 24, AN 293 et AN 41 à titre gratuit à Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_337 : Aménagement d'une carrière équestre – Demandes de subventions et plan de financement prévisionnel

Monsieur BENEYTOU déclare : *« Par délibération en 2016, la Ville a attribué par délégation de service public la gestion du centre équestre de Pessac Romainville dont je salue la présence du gérant dans l'assistance. Dans cet aspect, il était prévu la construction d'une carrière dite de compétition. Cette dernière a fait l'objet d'une étude concertée avec le délégataire, elle aura une dimension de 100 m x 65 m disposant d'un éclairage. Elle sera utilisée pour des séances d'entraînement, mais surtout pour permettre au délégataire d'organiser des compétitions de niveau régional ou national, par exemple du concours de*

saut d'obstacles, du dressage ou une discipline très à la mode sur Pessac le Pony-Games. Le coût prévisionnel de cette réalisation, étude et honoraires compris est de 527 000 euros H.T. La partie de travaux quant à elle a un coût de 405 000 euros H.T. Ce coût peut être éligible à des subventions, notamment de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 20 % du montant des travaux, soit un montant de 81 000 euros et du fonds ÉPERON à hauteur de 40 % du montant de ces travaux, soit 162 000 euros. ».

Le Conseil Municipal décide:

- d'approuver le projet d'aménagement de la carrière équestre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_338 : Transformation des courts de tennis n°1 et 2 de Razon - Plan de financement prévisionnel

Monsieur BOSC déclare : *« L'un des axes majeurs de la politique sportive de Pessac est de permettre à chacun de pouvoir accéder à une pratique sportive de qualité. Pour cela, la Ville a à sa disposition d'une part des équipements sportifs de qualité et d'autre part des relations contractuelles avec un tissu associatif proche des usagers. Elle a décidé de rénover les cours de tennis n° 1 et n° 2 de Razon construits en 1962 ainsi que le bâtiment comprenant les vestiaires et le foyer du tennis qui présente un état de vieillissement avancé. La réfection complète des cours et du bâtiment va permettre au SPUC Tennis, le club utilisateur, l'accueil de rencontres sportives officielles de niveau régional. Le projet consiste en une transformation des surfaces existantes, le cours n°1 en une surface en béton poreux utilisable toute l'année, le cours n°2 en terre artificielle, une sous-couche de béton poreux recouverte en gazon synthétique remplie de briques pilées, utilisable aussi toute l'année. La destruction complète du bâtiment (vestiaire et foyer) et la transformation de l'ancien logement du gardien de Razon pour accueillir et développer ces usages. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 295 000 euros H.T., soit 354 000 euros T.T.C. La Fédération Française de Tennis est susceptible d'apporter son soutien à cette opération à hauteur de 20 % H.T., soit 59 000 euros. La Ville s'engage à faire les travaux, quel que soit le niveau de subvention obtenu. ».*

Le Conseil Municipal décide:

- d'approuver le projet de transformation des courts de tennis n°1 et 2 du parc Razon et des bâtiments sportifs attenants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Fédération Française de Tennis, conjointement avec le SPUC Tennis, et de tout autre organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_339 : Renouvellement de la labellisation Information Jeunesse

Monsieur MARROT déclare : *« Depuis de nombreuses années, la Ville de Pessac dispose d'une labellisation Information Jeunesse. Elle garantit une information objective et donne pour mission au bureau Information Jeunesse d'accueillir les jeunes sans distinction et de proposer des services adaptés à leurs besoins. Depuis ces dernières années, il est à noter une présence particulière du BIJ sur le campus universitaire. La labellisation arrivant à échéance, merci de bien vouloir approuver le renouvellement pour une durée de 3 ans ».*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la labellisation Information Jeunesse auprès des services de l'État et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette nouvelle labellisation Information Jeunesse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2019_340 : Convention de partenariat et de financement entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

Monsieur YAHMDI déclare : *« Il s'agit de la prolongation en fait d'une convention que nous avons signée avec l'AFEV. Pour rappel, l'association a pour objet la mobilisation d'étudiants dans des actions citoyennes et solidaires dans les quartiers Politiques de la Ville. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique de territoire et développe des actions qui contribuent à la solidarité en même temps qu'entre les inégalités, notamment éducative par la promotion de l'engagement citoyen de la jeunesse. Elle contribue en outre à renforcer les liens entre la Ville, ses quartiers et le campus en favorisant l'installation d'étudiants sur le quartier de Saige et en organisant des visites de l'Université avec les enfants des quartiers concernés. C'est le projet des Kapseur qui est installé sur la Résidente Étudiante dans le même bâtiment que celui de DOMOFRANCE. Je souligne ici le partenariat aussi avec DOMOFRANCE sur cette action. L'intervention de l'AFEV est articulée en cohérence avec les documents cadres de la Ville, notamment le projet éducatif de territoire ainsi que le contrat de Ville. Afin de renforcer la lisibilité et la complémentarité et la cohérence de l'action de l'AFEV sur Pessac, la Ville a souhaité détailler dans une convention les différents volets de son action, les objectifs fixés et les financements alloués par les Directions Éducation Développement Social Urbain et CCAS sont présents dans cette convention. L'AFEV assure le recrutement des étudiants chaque année, leur coordination, leur formation. Elle élabore les projets, les valorise et les évalue. La Ville et le CCAS assurent la cohérence entre les actions de l'AFEV et leurs propres projets. Nous soutenons l'association auprès des partenaires éducatifs techniques et financiers et nous valorisons l'engagement étudiant et citoyen. Chaque année, un Comité de Pilotage permet de partager une évaluation des actions et de les faire évoluer si besoin. Trois projets principaux : tout d'abord, l'accompagnement individualisé via les centres sociaux ou le programme de réussite éducative. Il s'agit d'un accompagnement par un étudiant d'un enfant à raison de 2 heures par semaine tout au long de l'année scolaire et dans la majorité des cas, cela se fait au domicile de l'enfant. Il s'agit là aussi de travailler le lien entre les parents et l'enfant. Le deuxième projet, c'est l'accompagnement vers la lecture. Suite à un repérage des enseignants dans 4 écoles de la ville, des enfants sont accompagnés par des jeunes en service civique après l'école dans les bibliothèques pour développer des ateliers favorisant le lien au livre et à la lecture. Les parents sont associés également dans l'accompagnement de la réussite de leur enfant. Enfin, le projet dont je parlais tout à l'heure, il s'agit du projet KAPS, ce sont des colocations à projet solidaire, c'est comme cela que ça s'appelle, trois appartements de la résidence étudiante DOMOFRANCE de Saige sont dédiés à ce projet et 13 étudiants participent à ces colocations chaque année et proposent des projets de solidarité sur le quartier en lien avec le centre social. Je pense bien sûr au petit jardin partagé qui a été mis en place juste en face de la maison municipale par exemple. ».*

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme TOURNEPICHE** qui déclare : *« Un mot très rapide pour saluer l'intérêt de cette convention et relever comme cela a été dit l'action extrêmement intéressante de l'AFEV et la poursuite des initiatives qui existent depuis longtemps et qui mobilisent les étudiants pour des actions citoyennes et solidaires comme cela vient d'être dit. Alors, effectivement, plusieurs types d'actions : un accompagnement auprès des enfants bien sûr et aussi ce projet qui est réalisé de colocations (KAPS). De ce dernier point de vue, comme c'est dit dans la convention, il y a 13 étudiants qui participent à ces 3 colocations. Alors, une question très simple, est-ce qu'il est envisageable et envisagé de poursuivre ce dispositif particulièrement innovant ou pas ou est-ce qu'il a vocation à rester assez unique ? Bien sûr, nous voterons cette délibération ».*

Monsieur YAHMDI répond : *« Oui, merci et je rejoins tout ce que vous avez dit sur*

l'exemplarité du travail de cette association-là. Nous avons affiché très rapidement notre volonté en tout cas de travailler au rapprochement entre la Ville et le campus et l'AFEV est un des acteurs principaux de ce rapprochement-là. Nous continuerons bien sûr à développer les colocations à projet solidaire (les KAPS), en tout cas nous continuerons de les soutenir. Jusqu'à présent, nous n'avons que des évaluations extrêmement positives notamment de la part de DOMOFRANCE. Pour l'instant, nous avons 3 logements qui sont mis à disposition et nous espérons qu'à terme nous pourrions peut-être en avoir plus et voire peut-être les développer sur le quartier de la Châtaigneraie Arago. Pour l'instant, cela reste à l'état de projet, mais nous continuerons en tout cas à essayer de travailler en ce sens ».

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'association AFEV,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.